



# Yvignac ' Actus

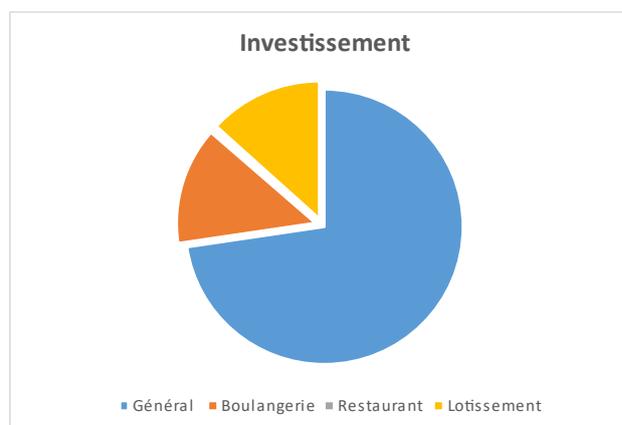
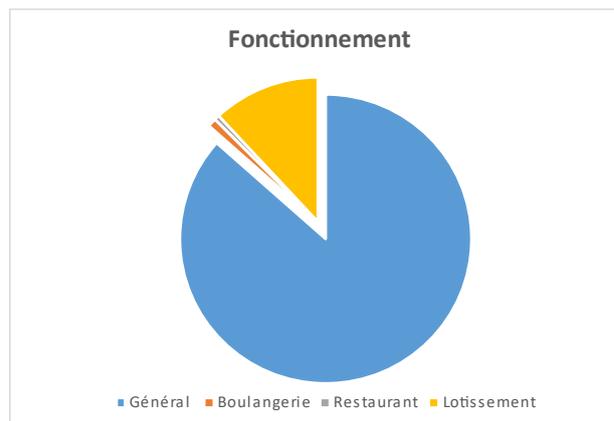
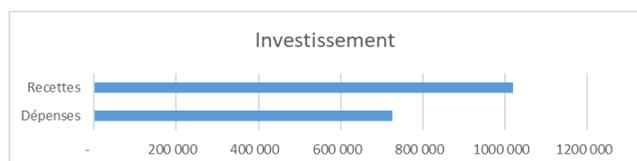
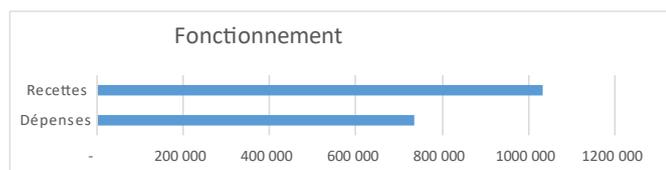


| <b>Dans ce numéro :</b>             |    | <b>Le mot du maire</b>  |
|-------------------------------------|----|---|
| L'essentiel des Conseils Municipaux | 2  | <p>J'ai été invité par l'Association des Maires Ruraux de France à participer au Grand Atelier pour la Transition Energétique. Pour moi qui me contente de trier mes déchets, de récupérer un peu d'eau pour mon jardin et de ne pas trop consommer d'énergie, cela m'a permis de mieux appréhender l'enjeu, l'urgence et la complexité d'accélérer la Transition énergétique.</p> <p>A ces réunions où participent des scientifiques (GIEC, ADEME, RTE ...), des experts en ressources naturelles (Eau, Bois, Soleil, Vent ....) et une centaine d'élus venus de toute la France, les nombreux échanges ont tourné autour du réchauffement climatique. Tous sont d'accord, année après année il va bouleverser nos vies si nous restons inactifs. La cause principale est l'émission des Gaz à effet de serre, autrement dit l'utilisation surabondante des énergies fossiles (Charbon, Pétrole et Gaz). La solution est connue, réduire puis stopper l'utilisation des énergies fossiles pour limiter l'émission des gaz à effet de serre et ainsi maîtriser le réchauffement climatique. Simple à énoncer, mais chantier colossal.</p> <p>Face à ce défi, dans un premier temps j'ai pensé à faire mienne la citation de Groucho Marx <i>«Pourquoi devrais-je me préoccuper des générations futures? Qu'ont-elles fait pour moi ?»</i>.</p> <p>Dans mes mots cela se traduit par «Dis Pépère, t'as bientôt 70 balais, sauf à devenir centenaire cela ne devrait pas être trop chaud pour toi, les générations futures n'auront qu'à se dé ... brouiller».</p> <p>En limitant le futur à mon espérance de vie, ça va, mais en y réfléchissant d'un peu plus près je me demande quelle planète je vais laisser à mes enfants et mes petits-enfants, eux qui n'auront que 80 ans en 2100.</p> <p>Que penseront-ils de moi ? «Papy, il était très gentil, il faisait des câlins, il nous donnait du chocolat, par contre il n'a pas fait grand-chose pour nous empêcher de cuire». Pas très généreux tout ça, pas très glorieux non plus.</p> <p>Je ne sais pas vous, mais moi je me sens prêt à m'engager pour eux, chaque génération prépare l'avenir des suivantes.</p> <p>J'espère que nous serons à la hauteur du sacrifice des générations passées en faisant l'effort nécessaire pour les générations futures.</p> <p>Si le premier trimestre a été plutôt calme, le second le saura beaucoup moins.</p> <p>Le chantier autour de la Forge vient de commencer. Après la fermeture inattendue du point boulangerie, je me réjouis que le projet engagé depuis de longs mois nous offre la perspective de retrouver une boulangerie dans un délai pas trop long.</p> <p>Le Syndicat de Quélaron va rénover une partie de notre réseau d'eau potable. La toiture du vestiaire de terrain de foot va être refaite. Un important programme de voirie urbaine et de chemins ruraux a été programmé. La Rue Duguesclin rénovée en 2018 présente de graves défauts, la bande de roulement sera refaite avec une prise en charge par l'assureur de l'entreprise SPTP et le Conseil Départemental. La commune refera la signalétique qui doit être améliorée. Des allées du cimetière seront refaites.</p> <p>Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire            Jean-Luc BOISSEL</p> |
| Urbanisme -État-civil               | 13 |   |
| Travaux                             | 14 |   |
| Journée citoyenne                   | 16 |   |
| Informations diverses               | 17 |   |
| Zoom :<br>Etang de Kerneuf          | 29 |   |
| A l'école                           | 32 |   |
| Ça s'est passé à<br>Yvignac-la-Tour | 37 |   |
| Vie associative                     | 41 |   |
| Liste des associations              | 47 |   |
| Infos pratiques                     | 48 |   |

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### FINANCES : VOTE DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2022

| Compte de gestion 2022 |          |           |
|------------------------|----------|-----------|
|                        | Dépenses | Recettes  |
| <b>Fonctionnement</b>  | 736 110  | 1 034 777 |
| <b>Investissement</b>  | 725 020  | 1 019 882 |



### FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Après présentation par Monsieur le Maire des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2023, le Conseil Municipal décide **pour l'exercice 2023, de maintenir les taux d'imposition comme suit :**

**Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.69 % (dont taux départemental 19.53 %)**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.97 %**

**Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.62 %**

### FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en année N-1 doit être présenté en Conseil Municipal avant le vote du budget primitif.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des indemnités perçues par Monsieur le Maire et ses adjoints au titre de leurs mandats respectifs.**

**Il adopte les prévisions budgétaires suivantes :**

#### Budget général :

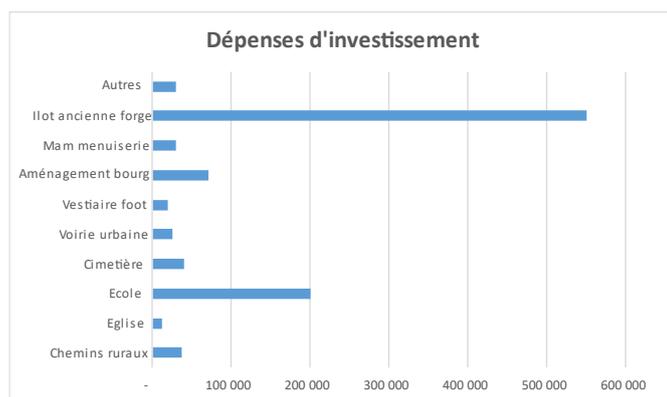
| Budget      | Fonctionnement | Investissement |
|-------------|----------------|----------------|
| Général     | 1 421 254      | 1 118 750      |
| Boulangerie | 15 965         | 212 353        |
| Restaurant  | 9 263          | 4 377          |
| Lotissement | 195 490        | 204 549        |

### Principales dépenses d'investissement

|                     |         |
|---------------------|---------|
| Chemins ruraux      | 38 000  |
| Eglise              | 12 000  |
| Ecole               | 200 000 |
| Cimetière           | 40 000  |
| Voirie urbaine      | 26 000  |
| Vestiaire foot      | 20 000  |
| Aménagement bourg   | 71 000  |
| Mam menuiserie      | 30 000  |
| Ilot ancienne forge | 550 000 |
| Autres              | 29 500  |

**Pour vous faciliter la lecture, une synthèse des comptes-rendus des conseils municipaux est réalisée.**

**Les délibérations complètes sont à votre disposition en mairie.**



### FISCALITÉ : PROGRAMMES D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ - DÉLIBÉRATION EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposent des modalités d'instauration par le Conseil Municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal, décide d'exonérer de taxe d'aménagement les organismes d'habitations à loyer modéré conformément au II de l'article 1635 quater E du code général des impôts et dit que l'exonération est portée à 100 % ; et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

### TARIFS CANTINE-GARDERIE 2023-2024

Madame LAFFICHER LE FLOHIC rappelle les tarifs cantine-garderie pour l'année 2023-2024. Monsieur le Maire indique que le prix de revient d'un repas par élève se situe à environ 8 € (coût du repas et charges de personnel comprises, hors électricité et chauffage). Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs cantine-garderie de 2% ou 3%.

Mr Anthony DESCHAMPS se prononce en faveur d'une augmentation de 2%. Les autres membres du Conseil Municipal se prononcent pour une augmentation de 3%.

Le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre) fixe les tarifs de cantine-garderie pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

|   | Tarifs |
|---|--------|
| Repas élèves                              | 3.04 € |
| Repas adulte                              | 5.74 € |
| Matin (arrivée entre 7h30 et 8h)          | 2.06 € |
| Matin (arrivée après 8h)                  | 1.25 € |
| Soir (goûter compris, départ avant 17h30) | 1.65 € |
| Soir (goûter compris, départ après 17h30) | 2.11 € |

|                                |      |
|--------------------------------|------|
| Pénalité dépassement d'horaire | 10 € |
|--------------------------------|------|

### TRAVAUX

#### PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE FORGE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION – « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE »

Il est rappelé au Conseil Municipal que, par lettre d'intention en date du 13 juin 2022, la commune a fait part de son souhait de candidater au dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » mis en place par la Région dans le cadre du projet de requalification de l'ancienne forge.

Par courrier en date du 15 décembre 2022, la Région Bretagne a informé la commune que le projet pourrait être accompagné par ce dispositif à hauteur de 77 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite un soutien financier auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » et valide le plan de financement suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL    |                                    |                  |              |
|-------------------------------------|------------------------------------|------------------|--------------|
| REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE FORGE |                                    |                  |              |
| Financier                           | Titre                              | Montant HT       | %            |
| Etat                                | DETR 2023                          | 40 000 €         | 10 %         |
|                                     | DSIL 2023                          | 80 000 €         | 20 %         |
| Région Bretagne                     | « Bien vivre partout en Bretagne » | 77 500 €         | 19.38 %      |
| Conseil Départemental               | Contrat de territoire              | 50 000 €         | 12.5 %       |
| Dinan Agglomération                 | Fonds de concours                  | 25 000 €         | 6.25 %       |
| Commune                             | Autofinancement (emprunt)          | 80 000 €         | 31.87 %      |
|                                     | Autofinancement                    | 47 500 €         |              |
| <b>TOTAL</b>                        |                                    | <b>400 000 €</b> | <b>100 %</b> |

#### VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL : RÉFECTION DE LA TOITURE

La toiture des vestiaires du terrain de football est détériorée ce qui cause des infiltrations dans le local. Mr LESLÉ, adjoint, explique qu'il est difficile de trouver des entreprises pour effectuer ces travaux dans la

mesure où la toiture actuelle contient de l'amiante. Mr LESLÉ présente les deux devis reçus :

**Après étude, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL DOMINIQUE HERVÉ d'un montant de 13 816.00 € HT soit 16 579.20 € TTC.**

#### ENTRETIEN DE TERRAIN DE SPORTS

Le Conseil Municipal valide le devis proposé par l'entreprise ARVERT de Plumaudan pour le regarnissage du terrain de sports pour un montant total de 937.50 € HT soit 1 067.25 € TTC et dit que les travaux seront entrepris uniquement si les conditions météorologiques sont favorables au regarnissage du terrain.

#### MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES

Monsieur LESLÉ présente les devis obtenus pour le changement des menuiseries extérieures de la Maison d'Assistants Maternelles : **Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise ALEXIS MARTIN MENUISERIE pour un montant de 23 251.70 € HT soit 27 902.04 € TTC.**

#### LIAISON DOUCE : CRÉATION D'UNE ALLÉE PIÉTONNE DERRIÈRE LE GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal retient les devis suivants pour la création d'une allée piétonne derrière le groupe scolaire :

|   |                        |                  |                   |
|---|------------------------|------------------|-------------------|
| <b>Ouverture du mur en granit et réalisation des têtes de mur</b> | <b>SARL LEPAGE</b>     | 1 828.75<br>€ HT | 2 194.50<br>€ TTC |
| <b>Terrassement de l'allée</b>                                    | <b>JULIEN HAOUISÉE</b> | 2 250.00<br>€ HT | 2 700.00<br>€ TTC |

#### CIMETIÈRE : AMÉNAGEMENT DES ALLÉES

Le Conseil Municipal, retient le devis de l'entreprise GALLÉE PAYSAGE pour un montant de 23 361.90 € HT soit 28 034.28 € TTC.

#### DEVIS POUR L'AJOUT DE CAVURNES

Monsieur le Maire présente les devis obtenus pour l'installation de cavurnes dans le cimetière communal

**Le Conseil Municipal retient le devis des pompes funèbres L'ENTRE DEUX RIVIÈRES d'un montant de 258.33 € HT soit 310 € TTC par cavurne.**

#### IMPLANTATION D'UN COLUMBARIUM

Trois entreprises ont fait parvenir leur offre de prix pour l'implantation d'un columbarium 8 cases, similaire à ceux déjà implantés : Pompes funèbres GUEGUEN, CYMA Sarl Saint-Carné, Pompes funèbres l'Entre Deux Rivières.

**Après en avoir échangé, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre des pompes funèbres l'Entre Deux Rivières pour un montant de 6 491.66 € HT soit 7 790.00 € TTC.**

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

Monsieur LESLÉ, adjoint, présente le bilan d'éclairage public fourni par le SDE 22. Ce bilan préconise le remplacement de divers foyers pollution lumineuse, de foyers posés sur mâts et sur poteaux bétons avant 1990 et la rénovation de commandes suivant un ordre de priorité classé de 1 à 3 pour un montant total de 146 576.80 € TTC dont un reste à charge pour la commune de 88 218.00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser, en priorité, les travaux suivants :

| TRAVAUX   | LIEU                    | COÛT TTC    | CHARGE MAIRIE |
|---|-------------------------|-------------|---------------|
| Remplacement de 4 foyers de pollution lumineuse | Ecole                   | 9 849.60 €  | 5 928.00 €    |
| Remplacement de 8 foyers de pollution lumineuse | Rue des portes          | 7 128.00 €  | 4 290.00 €    |
| Sous-total                                      |                         | 16 977.60 € | 10 218.00 €   |
| Remplacement foyer sur mât                      | Rue de l'abbaye         | 6 739.20 €  | 4 056.00 €    |
| Sous-total                                      |                         | 6 739.20 €  | 4 056.00 €    |
| Mise aux  | Rues autour de l'église | 4 536.00 €  | 2 730.00 €    |

|   |   |                    |                    |
|---|---|--------------------|--------------------|
| normes<br>commandes<br>éclairage public | Rue des frères bouillon – rue du chemin de l'Île Marais | 7 128.00 €         | 4 290.00 €         |
|   | Rue des portes  | 1 425.00 €         | 858.00 €           |
|   | Terrain des sports                                      | 907.20 €           | 546.00 €           |
|   | Rue de la Croix du Sud                                  | 2 592.00 €         | 1 560.00 €         |
| Sous-total                              |   | 16 588.20 €        | 9 984.00 €         |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                    |   | <b>40 305.00 €</b> | <b>24 258.00 €</b> |

**Le Conseil Municipal, approuve le projet d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 40 305.00 € TTC (coût total majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).**

#### **PROJET DE BOULANGERIE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le cabinet d'architecte FOREST-DEBARRE, désigné maître d'œuvre pour le projet de rénovation et d'extension du local de boulangerie, ainsi que de la partie réhabilitation et construction de logements neufs pour HLM LA RANCE, a fait parvenir en mairie l'avant-projet définitif pour ce projet. L'estimatif du bureau d'études pour le bâtiment de boulangerie s'élève à 180 700 € HT.

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour ce projet**

#### **REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE FORGE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARKING ARRIÈRE DU RESTAURANT**

Dans le cadre du projet de requalification de l'ancienne forge est également prévu le réaménagement du parking arrière du restaurant. Cette mission n'avait pas été prévue initialement dans la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture.

Le cabinet FOREST-DEBARRE a fait parvenir en mairie une proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre des travaux du parking s'élevant à 18 727.38 € HT soit 22 472.86 € TTC. Le montant proposé étant inférieur

au seuil de procédure de marchés publics, il est possible de passer ce marché sans mise en concurrence préalable.

**Le Conseil Municipal de retenir le cabinet FOREST-DEBARRE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du parking arrière du restaurant pour un montant de 18 727.38 € HT soit 22 472.86 € TTC.**

#### **CONVENTION DE RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC HLM LA RANCE**

Dans le cadre du projet de requalification de l'îlot de l'ancienne forge, la commune sollicite le bailleur social la Rance pour la réalisation d'une opération locative sociale.

L'opération comprend cinq logements locatifs sociaux totalisant une surface de 1 206 m<sup>2</sup>. Deux logements seront réalisés dans le bâti existant. La commune restera propriétaire du rez-de-chaussée de l'immeuble, la Rance se portant acquéreur du premier et du second étage. Trois logements seront réalisés sur un terrain nu, après démolition et dépollution du site. La Rance sera propriétaire. La convention prévoit la cession à l'euro symbolique des biens immobiliers ainsi qu'une participation financière de la Rance à hauteur de 5 000 € HT par logement neuf soit 15 000 € HT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réalisation de logements sociaux.**

#### **DÉFENSE INCENDIE : CONTRÔLE DES HYDRANTS**

Le contrôle des poteaux incendie et puisards est à réaliser tous les 3 ans. Tous les hydrants situés sur la commune ont été contrôlés en 2020 par la SAUR.

Afin de conserver la fréquence triennale imposée par le SDIS 22, il est nécessaire de réaliser un contrôle global en 2023.

La SAUR a fait parvenir un devis pour le pesage des hydrants dont dispose la commune pour un coût unitaire de 53.94 € HT par hydrant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis transmis par la SAUR pour le contrôle des hydrants pour un coût unitaire de 53.94 € HT.**

#### **ENTRETIEN PÉRIODIQUE DU MATÉRIEL DE CUISINE DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur Alain LESLÉ expose les obligations réglementaires s'imposant à la commune en termes de contrôle et d'entretien du matériel de cuisine implanté au restaurant scolaire et à la salle des fêtes. À ce titre,

il est proposé de souscrire un contrat d'entretien annuel du matériel comprenant :

- L'entretien et le contrôle des appareils de cuisson électrique
- L'entretien et le contrôle des appareils de cuisson gaz
- L'entretien et le contrôle des appareils de laverie
- L'entretien des installations frigorifiques

Le devis fourni par KERFROID pour l'entretien périodique du matériel de cuisine de la salle des fêtes et de la cantine scolaire s'élève à 1 575.15 € HT soit 1 890.18 € TTC.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis transmis par KERFROID pour les prestations d'entretien décrites ci-dessus.**

#### **RÉSILIATION DU BAIL COMMERCIAL DE DÉPÔT DE PAIN – 9 PLACE DES TERRE-NEUVAS**

Il est rappelé au Conseil Municipal le bail conclu le 22 mars 2017 (renouvellement du bail commercial conclu le 17 avril 2008) entre la SARL BBAC et la commune d'Yvignac-la-Tour pour la location du local de dépôt de pain situé 9 Place des Terre-Neuvas.

Vu la demande de Mr CARADEUC, représentant la SARL BBAC, demandant la résiliation, par anticipation, du bail commercial, susmentionné ;

Vu la nécessité pour la commune de libérer le local en raison des travaux de démolition programmés ;

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints, à signer un acte de résiliation amiable du bail commercial, liant la SARL BBAC et la commune d'Yvignac-la-Tour, sans indemnité, auprès de l'office notarial de Caulnes.**

#### **PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'ACTE NOTARIÉ POUR LA RÉSILIATION D'UN BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°04/04/2023-10 en date du 4 avril 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la résiliation amiable et sans indemnité du bail commercial liant la SARL BBAC et la commune d'Yvignac-la-Tour pour le local commercial situé 9 Place des Terre-Neuvas.

**Le Conseil Municipal dit que la commune d'Yvignac-la-Tour prend à sa charge les frais notariés (office notarial de Caulnes) liés à la résiliation du bail commercial pour le local situé 9 Place des Terre-Neuvas.**

#### **VOIRIE : DEVIS POUR LA RÉFECTION DE CHEMINS RURAUX**

Dans le cadre du programme de travaux de l'année 2023, la commission voirie propose la réfection de trois chemins agricoles :

Quembon - La Planchette : 650 mètres linéaires

Les landes de Berthes : 130 + 325 mètres linéaires

Les Noes – Bellevue : 400 mètres linéaires

**Après examen des devis, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise CLEMENT TP pour un montant de 26 901.00 € HT soit 32 281.20 € TTC.**

#### **PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint, propose la réfection de deux voies pour le programme d'entretien de la voirie 2023 : voie du Manoir (derrière la caserne des pompiers), rue des frères Bouillon

**Le Conseil Municipal retient les devis de l'entreprise COLAS pour la réfection de la voie du Manoir et de la rue des Frères Bouillon pour les montants suivants :**

**Voie du Manoir : 5 266.50 € HT soit 6 319.80 € TTC**

**Rue des Frères Bouillon (partie basse) : 4 887.00 € HT soit 5 864.40 € TTC**

**Rue des Frères Bouillon (partie haute) : 8 215.00 € HT soit 9 858.00 € TTC.**

**et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et tout autre document se rapportant à ce dossier.**

#### **DEVIS POUR L'ENTRETIEN PAR FAUCHAGE DES ROUTES ET CHEMINS**

Cinq entreprises ont répondu à la consultation pour l'entretien annuel des accotements et des talus communaux. Un comparatif du forfait kilométrique, du coût horaire, du délai d'intervention et du matériel de chaque entreprise est présenté aux conseillers municipaux par Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint.

**Après en avoir échangé, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise LECHEVESTRIER.**

#### **PLUiH : DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN BÂTIMENT AU LIEU-DIT LANNOUÉE**

Le PLUiH prévoit que seuls les bâtiments anciennement dédiés à l'habitat puissent faire l'objet d'une

rénovation. Cependant, le PLUiH permet que certains bâtiments anciennement à usage agricole, identifiés comme présentant un caractère patrimonial et d'une superficie de plus de 60 m<sup>2</sup> puissent faire l'objet d'un changement de destination. Certains de ces biens n'ont pas été identifiés au moment de la rédaction du PLUiH alors qu'ils pourraient être rénovés pour de l'habitat.

Cette situation concerne un ensemble bâti situé au lieu-dit « Le Bas Lannouée ». Un changement de destination a déjà été opéré pour le bâtiment situé sur la parcelle B 1011 afin de permettre sa rénovation. Le bâtiment situé sur la parcelle 1012 n'avait, a priori, pas besoin d'un changement de destination s'agissant déjà d'un bâtiment d'habitation. Néanmoins, vis-à-vis du cadastre, il apparaît qu'il n'y a pas un seul mais deux bâtiments dont un est considéré comme étant une dépendance agricole et non comme une maison d'habitation. À ce titre, il est nécessaire de demander le changement de destination de la dépendance afin de permettre sa rénovation.

**Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Dinan Agglomération le changement de destination de la dépendance située sur la parcelle B 1012 au lieu-dit le Bas Lannouée et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

#### **DEVIS POUR LA NUMÉRISATION DES ACTES D'ÉTAT-CIVIL**

COMEDec est un service de l'agence nationale des titres sécurisés qui permet de simplifier et sécuriser les échanges de données d'état-civil.

Afin de doter la commune des services de COMEDec, il est nécessaire au préalable, de numériser l'intégralité des actes d'état-civil dont dispose la commune.

**Après en avoir échangé, le Conseil Municipal retient la proposition de la société ADIC Informatique, pour la numérisation de 4692 actes d'état-civil au format COMEDec et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant d'un montant de 4 318.80 € HT soit 5 182.56 € TTC et accepte les devis du prestataire informatique SEGILOG-BERGER LEVRAULT pour l'adaptation du logiciel d'état-civil au dispositif COMEDec (1 044 € TTC) et l'intégration des données numérisées au logiciel (480 € TTC).**

#### **ECOLE : RYTHME SCOLAIRE : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DÉROGATION POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Par courrier en date du 12 décembre 2022, les services académiques ont indiqué qu'il est nécessaire de renouveler cette dérogation pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Le conseil d'école s'est réuni le 6 février 2023 et s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien de la semaine de 4 jours. Le conseil d'école précise avoir pris sa décision au regard des résultats du sondage effectué auprès des 58 familles.

**Après en avoir échangé, le Conseil Municipal renouvelle la demande de dérogation auprès des services académiques afin de pouvoir organiser les enseignements scolaires sur 4 jours, soit 8 demi-journées.**

#### **FERMETURES DE CLASSES DANS LES CÔTES D'ARMOR : MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF 45 CLASSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la Direction Académique des Côtes d'Armor de fermer 45 classes dans le département à la rentrée 2023.

Il propose au Conseil Municipal de contester ces fermetures et d'apporter son soutien au collectif 45 classes qui s'est créé en réaction à cette décision.

Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité, de l'accueil en garderie à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;
- Les classes à double, voire triple niveau, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures de classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS-CP-CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction

Académique pour décider des fermetures de classes.

- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 par classe).

**Le Conseil Municipal apporte son soutien au collectif 45 classes, demande l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor ; dit que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor.**

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame Claudine LUCAS, adjointe, indique que la commission « associations » s'est réunie le 30 mai afin de travailler sur l'attribution des subventions aux associations.

Madame LUCAS précise que, l'association Protégeons nos Paysages ayant déjà reçu une subvention de 500 € de la part de Dinan Agglomération cette année pour le financement des ateliers et balades organisés, il est proposé de ne pas octroyer de subvention communale pour cet exercice au vu des besoins de financements présentés par l'association.

La commission propose l'attribution des subventions suivantes :

|   |        |
|---|--------|
| <b>Association des parents d'élèves</b> | 850 €  |
| <b>OCCE Coop scolaire</b>               | 500 €  |
| <b>Comité de jumelage</b>               | 360 €  |
| <b>Club de la Tour</b>                  | 330 €  |
| <b>US Yvignac</b>                       | 1785 € |
| <b>Basket Broons</b>                    | 80 €   |
| <b>Varap'Rance</b>                      | 50 €   |
| <b>Handball Broons</b>                  | 30 €   |
| <b>P.Y.C Caulnais / G.J Caulnais</b>    | 140 €  |
| <b>AAPPMA Pêcheurs de Haute Rance</b>   | 125 €  |
| <b>Association Cant'on trotte</b>       | 60 €   |
| <b>Daoudour</b>                         | 100 €  |
| <b>ADMR Penthièvre-Arguenon</b>         | 116 €  |

**Le Conseil Municipal, après examen des propositions faites par la commission, décide, à l'unanimité**

**d'attribuer les subventions telles qu'énoncées ci-dessus.**

Madame Claudine LUCAS, indique que, depuis la réunion de la commission association, l'association KIWANIS a fait parvenir une demande pour l'engagement de la commune d'Yvignac-la-Tour aux joutes nautiques organisées à Dinan le 9 juillet 2023. L'engagement de chaque commune est porté à 100 €. Monsieur le Maire précise que les bénéfices de la manifestation sont reversés à des associations caritatives.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 100 euros**

Monsieur le Maire, indique, en outre, au Conseil Municipal, que l'association ERMONIA, a contacté la commune. ERMONIA est une association visant à transmettre l'histoire par le cinéma. L'association a pour projet de tourner un court-métrage, dans le courant du mois d'août, sur la commune d'Yvignac-la-Tour, entre autres à l'église. L'association sollicite le soutien financier de la commune pour accompagner ce projet valorisant la commune.

**Après en avoir échangé, le Conseil Municipal (12 voix pour, 1 abstention) décide d'attribuer 1000 €**

### **DINAN AGGLOMÉRATION**

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités 2021.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est également l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au sein de Dinan Agglomération, et prend acte du rapport d'activités 2021 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

#### **CONVENTION DE RÉALISATION DE MISSIONS ENTRE DINAN AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR – COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT**

Lors de la création de Dinan Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence Assainissement était détenue et exercée par les communes, à l'exception des communes qui constituaient l'ex-Dinan Communauté, à laquelle la compétence avait été transférée bien antérieurement.

Dinan Agglomération n'ayant pas restitué cette compétence optionnelle aux communes, elle est donc pleinement compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'exercer sur l'intégralité de son territoire.

Dans le cadre de cette prise de compétences, Dinan Agglomération ne possède pas encore les ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation), la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires, autocontrôles), les travaux ponctuels assurés par les régies communales.

Dans l'attente d'une mise en place homogène de cette organisation, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public.

Aussi, il convient de mettre en place une coopération entre la Commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, et de prévoir un paiement

forfaitaire selon le type de mission, comprenant, outre le coût horaire des agents municipaux, le coût du matériel utilisé le cas échéant, comme suit :

|   | <b>€/heure</b> |
|---|----------------|
| <b>Coût horaire tonte</b>                                   | 26.00          |
| <b>Coût horaire autres tâches</b>                           | 24.60          |
| <b>Coût horaire d'un agent technique</b>                    | 20.00          |
|   | <b>TOTAL</b>   |
| <b>Forfait tonte lagune grand site</b>                      | <b>1586 €</b>  |
| <b>Forfait tonte lagune petit site</b>                      | 975 €          |
| <b>Forfait tonte STEP</b>                                   | <b>585 €</b>   |
| <b>Forfait taille de haies</b>                              | 492 €          |
| <b>Forfait autosurveillance</b>                             | 520 €          |
| <b>Forfait faucardage avec désherbage ponctuel des lits</b> | 590 €          |
| <b>Forfait nettoyage dégrilleur</b>                         | 1560 €         |
| <b>Forfait réglages boues activées (petit site)</b>         | 2080 €         |
| <b>Forfait réglages boues activées (grand site)</b>         | 4160 €         |
| <b>Forfait nettoyage panier dégrilleur dans un PR</b>       | 780 €          |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M le Maire à signer la convention de service avec Dinan Agglomération, et d'accepter les tarifs forfaitaires ci-dessus indiqués pour la facturation à faire auprès de Dinan Agglomération par règlement semestriel.

#### **COMPÉTENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Dinan Agglomération exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) en lieu et place de ses communes-membres.

En cas de délégation, Dinan Agglomération reste responsable de sa compétence, la GEPU en l'occurrence, mais celle-ci est exercée par la commune, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération. Une convention doit donc être conclue entre Dinan Agglomération et la commune délégataire. Cette convention doit :

- Fixer la durée, limitée mais renouvelable, de la délégation, et ses modalités d'exécution ;
- Définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, assortis d'indicateurs de suivi permettant leur évaluation, ainsi que les

modalités de contrôle du déléguant sur le délégataire ;

- Préciser les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines par la commune d'Yvignac-la-Tour au profit de Dinan Agglomération, annexé à la présente délibération ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE D'UN FORFAIT D'ÉQUIVALENCE HORAIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le voyage scolaire prévu à Terra Botanica au mois de mai. Dans le cadre de ce voyage scolaire, Madame la Directrice a sollicité la participation de deux ATSEM pour encadrer cette sortie.

Sur ce temps de voyage scolaire, les ATSEM seront amenées à avoir un temps de travail supérieur à leur durée quotidienne habituelle de travail (10h00) puisqu'elles devront assurer la continuité de prise en charge des enfants (repas, trajets, surveillance nocturne).

Il est donc préconisé d'instaurer un système d'équivalence horaire en fixant un forfait différent pour la journée et pour les nuitées.

Considérant l'avis favorable du comité social territorial départemental en date du 30 janvier 2023, **le Conseil Municipal (9 voix pour, 2 abstentions, fixe le régime d'équivalence horaire :**

| <b>PÉRIODE</b>           | <b>ÉQUIVALENCE HORAIRE</b>                                  |
|--------------------------|---|
| La journée (de 7h à 21h) | Forfait de 12 heures (10 heures + 2 Heures supplémentaires) |
| La nuit (de 21h à 7h)    | Forfait de 4 heures supplémentaires                         |

Les personnes qui se sont abstenues précisent le sens de leur vote (abstention) afin de contester le fait qu'il

n'ait pas été proposé aux parents d'élèves d'accompagner bénévolement le voyage scolaire à TERRA BOTANICA.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Compétence ALSH - Intérêt communautaire de Dinan Agglomération**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier par lequel Mr Arnaud LECUYER, Président de Dinan Agglomération, informe les communes de la nécessité de retravailler sur l'intérêt communautaire de Dinan Agglomération, dans la mesure où, une commune membre s'est saisie de cette compétence en contradiction avec la délibération en date du 23 mai 2022 par laquelle le conseil communautaire n'a pas souhaité modifier l'intérêt communautaire « cohésion sociale » en vue de transférer la compétence ALSH aux communes.

Dans ce cadre, le conseil municipal est informé que le conseil municipal doit délibérer avant le 27 février 2023 si la commune souhaite exercer la compétence d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Il est également précisé qu'il n'y aura pas d'autre opportunité, d'ici la fin de la mandature en 2026, pour revenir sur ces transferts.

##### **- Baraque à livres**

Madame Béatrice POISSONNIER présente l'idée d'installer une ou plusieurs baraques à livres dans le bourg de la commune. Dans un premier temps, l'équipe de bénévoles du Fraternibus va centraliser des ouvrages qui pourront être distribués aux personnes qui se rendent au Fraternibus un jeudi sur deux. Mais, par la suite, l'idée de l'équipe de bénévoles est d'installer un ou une plusieurs cabanes ou malles à livres. Si cette idée est retenue par le Conseil Municipal il faudra choisir sous quelle forme est installé ce service, établir une convention afin de définir le mode de gestion de ces installations (tri des livres, roulement des ouvrages, surveillance...), trouver un nom à la cabane à livres.

Le Conseil Municipal indique que la commission en charge des affaires culturelles devra se réunir sur ce sujet.

##### **- Travaux à Lannouée**

Madame Sandie LEBIGUE questionne le Maire sur les travaux en cours au village de Lannouée et sur l'état de la route. Monsieur le Maire indique que c'est

l'entreprise en charge des travaux qui est chargée de remettre la chaussée en état.

- **Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations :**

Signature d'un devis pour la pose de détecteurs de présence dans les sanitaires de la salle des fêtes pour un montant de 635.33 € HT soit 762.40 € TTC.

- **Dinan Agglomération : Refonte de la politique déchets :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de refonte de la politique déchets de Dinan Agglomération. Il informe le Conseil Municipal qu'à l'heure actuelle il est projeté de porter la collecte des bacs individuels à une fois tous les quinze jours et d'étendre la collecte en point d'apport volontaire sur toutes les communes de Dinan Agglomération (excepté pour les communes adhérentes au SMICTOM et pour les communes de la zone urbaine dinannaise dense).

- **Dinan Agglomération : service public d'assainissement non collectif :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une évolution dans la facturation du service public d'assainissement non collectif assuré par Dinan Agglomération. Auparavant, les foyers disposant d'un système d'assainissement non collectif se voyaient facturés du contrôle périodique de bon fonctionnement effectué tous les 8 ans par les services de l'agglomération. Désormais, chaque foyer équipé d'un système d'assainissement non collectif sera facturé d'une redevance de 25 € par an. En contrepartie, le contrôle périodique sera gratuit. De plus, en cas de non-conformité avérée lors d'un contrôle, les propriétaires disposeront d'une année pour se mettre en conformité. Au-delà, des pénalités financières seront appliquées.

- **Protocole d'accord reprise route de Broons**

Le Conseil Municipal est informé qu'un protocole d'accord a été formalisé entre la commune, le conseil départemental, SPTP et AT OUEST au sujet de la reprise de la route de Broons.

Il a été convenu que les travaux de reprise seront réalisés par l'entreprise EUROVIA titulaire du marché d'entretien des routes départementales. Le

département s'engage à prendre à sa charge 51 923.88 €, SPTP s'engage à régler à l'entreprise EUROVIA la somme de 27 935.51 € ; La commune prendra à sa charge les travaux de signalisation, pavés ascodal et revêtement pépites (4 655.92 € HT) tel que prévu au budget primitif 2023. AT OUEST prend à sa charge la maîtrise d'œuvre relative aux travaux communaux (signalisation, pavés, revêtement pépites).

L'objectif fixé par le Conseil Départemental est une réalisation des travaux pour le 28 juillet 2023 au plus tard.

- **Enquête publique liaison souterraine Rophemel-Sévignac : restructuration du réseau 63 000 volts du nord-est des Côtes d'Armor**

La ligne 63 000 volts PLANCOËT – ROPHEMEL existant actuellement participe à l'alimentation des postes de DINAN, TADEN, ROPHEMEL et PLANCOËT. La ligne PLANCOËT-ROPHEMEL doit, en principe, sécuriser, l'alimentation du poste de ROPHEMEL en cas de défaillance de la ligne DINAN-ROPHEMEL.

Néanmoins, les risques de perdre cette ligne augmentent avec l'âge. L'alimentation du poste de ROPHEMEL n'est donc plus sécurisée. De plus, des travaux de remplacement d'un conducteur cuivre datant de 1936 (25 km) sont à effectuer avant 2025 afin d'éviter un risque de ruine de support ou des chutes de câbles en zones urbaines ou sur voies terrestres.

Au vu de ces éléments, la société RTE projette de remplacer une partie de cette ligne en créant une liaison souterraine entre les postes de ROPHEMEL et SEVIGNAC garantissant ainsi une seconde alimentation au poste de ROPHEMEL. A l'issue de ces travaux, 31 kms d'ouvrages aériens seront déposés.

Longueur de l'ouvrage : 22 km

- |                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| - Sévignac : 4.3 km               | Plumaudan : 1.8 km   |
| - Broons : 5.7 km                 | Guenroc : 1 km       |
| - <b>Yvignac-la-Tour : 3.4 km</b> | Saint-Maden : 1.1 km |
| - Caulnes : 4 km                  | Plouasne : 0.9 km    |

Les travaux doivent être réalisés entre juin 2023 et novembre 2024 pour une mise en service en novembre 2024.

### - Prof Express

Christine LAFFICHER LE FLOHIC, adjointe, présente le rapport d'activité de l'application Prof'Express. Pour l'année 2022, 30 enfants sont inscrits au service dont 7% d'élèves de niveau maternelle, 37 % niveau primaire, 43 % de niveau collège, 13 % de niveau lycée.

### - Daoudour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Daoudour va organiser cet été des balades sur la commune d'Yvignac-la-Tour, les 11 juillet et 12 août.

## QUESTIONS ORALES

Monsieur Anthony DESCHAMPS fait part d'une incompréhension au sujet du compte-rendu du conseil d'école du 21 mars 2023. Au sujet de la prévision des effectifs pour l'année scolaire 2023/2024, il est indiqué que « *pour les enfants nés en 2021 (avant le 31 août) leur admission de manière décalée à partir de janvier 2024 ne sera peut-être pas possible l'an prochain* » en raison des effectifs prévus.

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC, présente au conseil d'école, indique que le compte-rendu ne correspond pas aux discussions qui ont eu lieu lors du conseil d'école puisque l'équipe éducative semblait, au contraire, chercher des solutions pour pouvoir accueillir l'ensemble des élèves.

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC et Monsieur le Maire indiquent qu'ils se rapprocheront de Madame la Directrice au sujet de la formulation du compte-rendu et précisent, qu'en tout état de cause, il n'est pas envisageable de refuser des inscriptions à l'école Annaïk Le Léard.

### - Programme de travaux du second semestre

**Route de Broons :** Les travaux de reprise de la rue Duguesclin seront effectués au mois de septembre. Conformément à la convention signée entre la commune, SPTP, AT Ouest et le Conseil Départemental,

la commune prendra à sa charge la reprise du marquage au sol.

**Travaux sur le réseau d'eau potable :** Le syndicat Quélaron va entreprendre des travaux de rénovation d'une partie du réseau d'eau potable pour un montant total de 356 105.00 € HT et 2 765 mètres linéaires renouvelés :

Tranche ferme rue de l'Abbaye / rue de Rophemel : 195 430.00 € HT - 1130 ml (mètres linéaires)

Tranche conditionnelle la Griponnière : 80 495.00 € HT - 1275 ml

Tranche conditionnelle route de Trédias = La Magdeleine : 80 180.00€ HT - 360 ml

Les travaux seront réalisés entre le mois de juillet et le mois de novembre.

### - Etude de faisabilité d'un projet photovoltaïque

Monsieur le Maire et Monsieur Alain LESLÉ, adjoint, expliquent au Conseil Municipal que Dinan Agglomération a mandaté le bureau d'études TECSOL pour étudier la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux et intercommunaux.

Pour Yvignac-la-Tour, l'étude a été menée pour l'installation de panneaux solaires sur la mairie (toit plat au-dessus de la salle du conseil municipal). Le résultat de l'étude est très favorable avec un coût d'installation limité, et un retour sur investissement estimé rapide (9.4 ans), avec la possibilité d'autoconsommer une partie de l'électricité produite pour la mairie avec revente du surplus et/ou autoconsommation par délestage sur un autre bâtiment communal (école par exemple).

### - Projet de cabane à livres

Il est rappelé le projet de cabane à livres. Un volontaire a été trouvé pour construire la cabane à livres. La commission et l'équipe du Fraternibus vont faire parvenir un modèle de cabane. Une charte va être rédigée pour le bon fonctionnement de l'outil.

**URBANISME**

|  |                          |                     |  |
|--|--------------------------|---------------------|--|
| Lotissement la Croix : Construction d'une maison |                          | Kerneuf             | ouverture menuiseries                  |
| Lotissement la Croix : Construction d'une maison |                          | Lannouée            | Carport                                |
| Lotissement la Croix : Construction d'une maison |                          | Rue Mathurin Monier | changement menuiseries                 |
| Lotissement la Croix : Construction d'une maison |                          | Boudou              | rénovation bâtiment agricole           |
|  |                          | Vestiaires foot     | réfection toiture                      |
|  |                          | Lannouée            | Installation générateur photovoltaïque |
| La Croix   | changement menuiseries   | Tréléé              | changement menuiseries                 |
| Tréléé   | Ravalement pignons       | La Bégassière       | création terrasse                      |
| Kervalan   | implantation générateur  | La Clôture          | changement menuiseries                 |
| Tréléé   | panneaux photovoltaïques |                     |  |

**ETAT-CIVIL****NAISSANCES**

07 janvier : GAULIER BONJOUR Eyden  
 17 février : THIERRY Malya  
 31 mars : AÏB Soren

05 avril : LHERMINE Clémence...  
 26 avril : ROUVRAIS BERMEJO Linaya

*Noces de Diamant*  
 ≥ 60 ANS ≤  
 ♥♥

03 juin : Monsieur et Madame Henry LEROY

**DECES/INHUMATION**

14 janvier : BOISSIERE Annick  
 19 janvier : DELAHAYE Jeannine  
 21 janvier : HAUTIERE Jean  
 23 janvier : SERAY Prudence  
 11 février : LAFFICHER Olivier

27 février : PREAUCHAT Jeanine  
 08 mars : BOUGIS Maria  
 13 mars : BOULLIER Odette  
 27 mars : LAFRANCHE Madeleine  
 20 juin : CEBIL Annick  
 20 juin : LETESTU Pierre

## LE POINT SUR LES TRAVAUX

### Dans le bourg

Au cours du mois de juillet et à la rentrée, de nombreux travaux vont avoir lieu dans le bourg et vont impacter les conditions de circulation par la mise en place de déviation :

- **Rue du Guesclin** : travaux de réfection de la chaussée. Des malfaçons lors des travaux antérieurs nous obligent à refaire la chaussée sur toute la longueur de la voie. **Septembre 2023**
- **Rue de l'abbaye** : remplacement du réseau d'eau potable. L'enrobé devant être refait en 2024, il s'avère nécessaire de changer le réseau existant. **Juillet 2023**
- **Rue de la Magdeleine** : remplacement du réseau d'eau potable. Nombreuses fuites. **Septembre 2023**
- **Rue de Rophemel** : remplacement du réseau d'eau potable. **Septembre, octobre 2023**
  
- Entre la Chapelle Gernoual et la Griponnière : remplacement du réseau d'eau potable. **Septembre, octobre 2023**

### Audit énergétique réalisé à l'école :

#### Etude en vue de réduire nos consommations électriques dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Nous avons été retenus par le SDE22 (Syndicat Départemental d'Energie) pour la réalisation d'un audit énergétique. Cet audit a consisté à réaliser un état des lieux (sur le bâti et les systèmes) dans le but d'identifier les gisements d'économies d'énergies possibles et de proposer des solutions d'améliorations efficaces et rentables à court, moyens, et longs termes (investissements, gains énergétiques, confort, etc...).

Selon l'analyse réalisée, il s'avère que les déperditions thermiques se décomposent comme suit :

- Murs extérieurs : 11%
- Ouvrants : 47%
- Plafonds : 4%
- Planchers : 10%
- Ponts thermiques 5%
- Renouvellement d'air : 23%

Différents scénarios d'améliorations seront présentés par le SDE, ce qui déterminera notre feuille de route (améliorations techniques, investissements....)

### Remplacement des portes et fenêtres maison des assistantes maternelles :

Cette opération aura lieu durant la première semaine du mois d'août et sera réalisée par l'entreprise Alexis Martin Menuiserie pour un montant HT de 23251,70€ soit 27902,04€ TTC. L'isolation des combles a été effectuée en régie fin décembre 2022.

### A la salle des fêtes

La cuisine nécessite une remise en état, cette opération a été reconduite et sera faite durant la saison hivernale 2023 (en régie)

### A l'Eglise

La mousse de plus en plus présente sur la toiture, nécessitera une intervention de type « démoussage » par l'application d'un traitement. Nous espérons pouvoir réaliser cette opération avant fin 2023.

**Au cimetière :**

L'entreprise Gallée Paysage effectuera la réalisation de pose de pavés et de bitume au niveau des grandes allées principales pour un montant HT de 23361,90€ soit 28034,28€ TTC.

Un colombarium sera ajouté par les PFG « L'entre deux rivières » pour un montant de 6491,66€ ht soit 7790,00€ TTC.

Quatre à cinq cavurnes seront également ajoutées (**310,00€** TTC l'unité).

A noter qu'un réservoir de récupération d'eau a été installé derrière le local côté parking.

**Au niveau du jardin de l'école :**

Nos obligations de création d'accès PMR concernent les éléments suivants :

Stationnement des véhicules, conditions d'accès et d'accueil dans nos bâtiments ERP. Cheminements extérieurs....

Concernant ce dernier point, et pour créer un accès vers le terrain de foot, l'entreprise SARL Lepage réalisera une ouverture au niveau du mur situé en partie basse du jardin situé derrière l'école pour un montant de 1828,75€ HT soit 2194,50€ TTC.

L'entreprise Haouisée se chargera de creuser cette allée pour un montant de 2250,00€ HT soit 2700,00€ TTC.

Les aménagements ainsi que le revêtement du sol seront réalisés en régie.

**Remplacement de la toiture des vestiaires du club de foot :**

Cette dernière sera remplacée fin juin début juillet. Le montant HT s'élève à 13816,00€ soit 16579,20€ TTC.

**Mise aux normes et optimisation des consommations de l'éclairage public :**

Cette mission est confiée au SDE. Des remplacements et mises aux normes seront pour partie financés par le syndicat départemental d'énergie. Le montant total de 40305,00€ TTC sera financé comme suit :

16307€ TTC à la charge du SDE

La municipalité financera le reste à charge, soit 24258,00€ TTC.

**Opération de démolition et de désamiantage de l'ancienne forge.**

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg, une convention conjointe a été signée entre l'établissement public foncier et la commune. Le site de l'ancienne forge fait l'objet depuis le 12/06/2023 de travaux de démolition de curage et désamiantage. Ces opérations toucheront également les locaux concernés par la future boulangerie ainsi que les logements à prévoir à l'étage.

Quatre entreprises ont répondu au marché public : Entreprises CHARRIER, OLIVE, KERLEROUX, SCD BRETAGNE

Après analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre AD INGE, c'est l'entreprise CHARRIER qui a été retenue.



### Disparition de Bacs à Ordures Ménagères

Pour la première fois, on nous a signalé la disparition de Bacs à Ordures Ménagères à Yvignac la Tour. Ce phénomène s'est déjà produit dans d'autres communes proches de chez nous.

C'est l'occasion de rappeler que chaque usager a la responsabilité du bac mis à sa disposition par Dinan Agglomération. En cas de casse ou de vol, Dinan Agglomération facturera la fourniture d'un nouveau bac.

C'est aussi l'occasion de rappeler que les bacs ne doivent pas rester en permanence sur les trottoirs ou sur la voie publique. Ils doivent être emmenés au point de regroupement le matin de la collecte et enlevés au plus vite après celle-ci, soit le soir même.

C'est enfin l'occasion de vous informer que d'ici peu chaque bac sera doté d'une puce magnétique permettant une facturation au nombre de levées. Tout bac présent sur un point de regroupement sera automatiquement levé et comptabilisé même s'il est vide.

Nous vous remercions de prendre en compte ces consignes.

## 2ème édition de la journée citoyenne



Nous vous donnons rendez-vous le **23 septembre** 2023 de 09h30 à 12h00, pour la journée citoyenne

Venez nombreux, enfants, parents... nous aider à nettoyer nos routes, fossés et chemins et ainsi rendre notre commune plus belle.

[Nous comptons sur vous](#)

Après cette belle action, un pot sera offert par la Mairie.

Pour information : une autre matinée sera effectuée au Printemps 2024

## RAPPELS

### Petits rappels des règles de bon voisinage ...



Les bruits qui sont règlementés par un arrêté municipal :



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que taille-haies, tronçonneuses, tondeuses, perceuses, etc...



**Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:**

- les jours ouvrables de 8 h 00 à 19h30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

### Tapage nocturne : l'article R. 623-2

Il s'applique aux bruits troublant la tranquillité **entre 22h et 7h00**. Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

L'article R. 623-2 du code pénal institue **une amende de 3ème classe (450 € au plus)** pour réprimer les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

### Tapage diurne ou bruit de comportement : l'article R. 1334-31

Il s'applique aux bruits troublant la tranquillité **entre le lever et le coucher du soleil en principe entre 7h00 et 22h00**. Le tapage diurne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

L'article R. 1334-31 du code pénal institue **une amende de 3ème classe (450 € au plus)** pour réprimer les bruits ou tapages injurieux troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

### Le tapage diurne ou nocturne peut prendre la forme :

- de cris d'animaux, généralement d'aboiements de chiens ;
- de jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés (parties communes, sous les fenêtres, etc) ;
- d'activités occasionnelles : travaux de réparation et fêtes familiales, etc.
- de bruits provenant d'appareils divers : musique ; outils de bricolage et de jardinage ; appareils électroniques (télévision, ordinateur, console de jeux), etc. ;
- du bruit provoqué par le fonctionnement de certains équipements fixes : climatiseurs, ventilateurs, pompes à chaleur, etc.
- de sons provenant de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ;
- de l'utilisation de pétards et feux d'artifices.



**BRUITS  
de voisinage**

Tous responsables  
Tous concernés

## Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Les déchets verts sont des végétaux de jardin (ou parc). Il s'agit des végétaux suivants :

- Herbe après tonte de pelouse
- Feuilles mortes
- Résidus de taille de haies et arbustes
- Résidus de débroussaillage
- Épluchures de fruits et légumes



### Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps. Il est également possible de les déposer en respectant les règles mises en place par votre commune.

**Par contre, il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.** Brûler des *déchets verts*, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

### Déchèterie - BROONS

ZA du Chalet, 22250 BROONS

02 96 84 70 56

Courriel : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

### Et les chiens ?



On entend par chien errant, un chien qui est laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître.

Celui-ci n'a pas à être seul sur la voie publique.

Une loi a été consacrée à ces chiens errants, celle du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, bien connue pour son volet « chiens dangereux ».

Les crottes de chien polluent. Ramasser les excréments est important, pour l'hygiène, mais aussi pour l'environnement, tout particulièrement si vous vous baladez dans un espace partagé par d'autres : autour de l'église, à l'étang, sur les trottoirs...

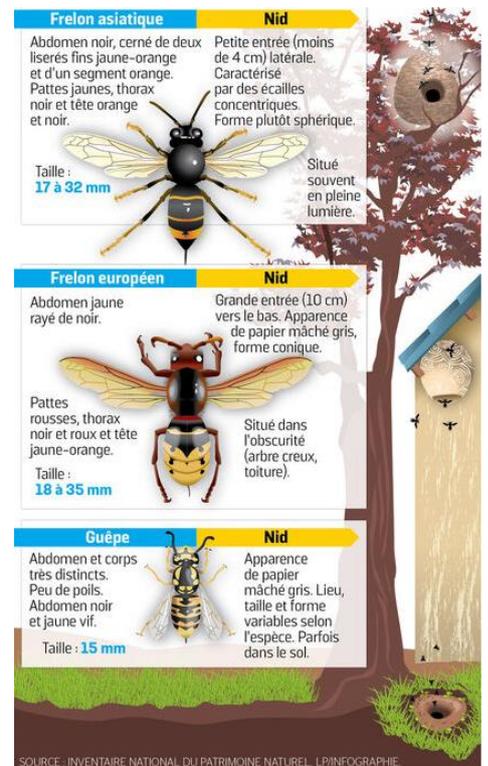
**Ramasser les crottes déposées par votre chien est un geste essentiel pour la propreté des espaces partagés.**

## Frelons asiatiques

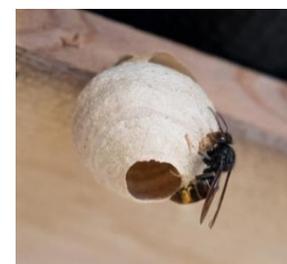
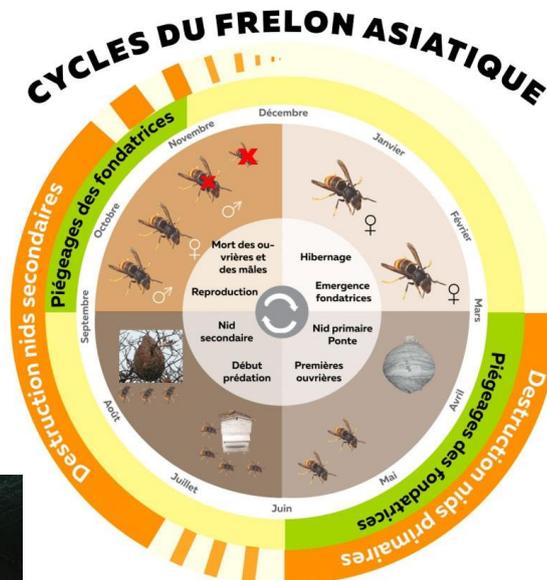
Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) est apparu en France en 2004 suite à l'importation de poteries chinoises dans la région bordelaise ; A partir de ce premier nid, l'espèce s'est répandue très rapidement dans toute la France et une partie de l'Europe. A quantité de venin égale, il n'est pas plus dangereux que le frelon européen ou l'abeille, mais il peut être très agressif et attaquer en masse si l'on s'approche trop près ou que l'on dérange le nid.

Il est complètement utopique d'espérer éradiquer l'espèce sur notre territoire, mais des efforts doivent être fait pour limiter son empreinte sur la biodiversité en général et sur la destruction des abeilles en particulier.

En effet, le frelon adulte se nourrit de fruits mûrs et de nectar, mais pour nourrir ses larves, il capture différents insectes (abeilles, guêpes, papillons, ...). Un piégeage de grande ampleur est cependant problématique car ces piégeages peuvent affecter gravement l'entomofaune locale en détruisant d'autres insectes (comme les frelons européens qui sont en concurrence avec le frelon asiatique). S'il ne trouve pas suffisamment d'insectes, il va s'attaquer aux ruches d'abeille qui sont disponibles en quantité suffisante.



### Cycle de vie du frelon asiatique



Comme on peut le voir sur le schéma, il existe 2 périodes pour lutter contre la prolifération des frelons.

- Au **printemps**, en mars et avril, les reines fondatrices sortent de leur léthargie hivernale pour construire un nid primaire. Pour se faire, elles doivent se nourrir de nectar de fleur, un **piégeage adapté** permet d'en capturer un grand nombre, ce qui fera autant de nids potentiel en moins. En effet, toutes les reines ne sont pas fécondées ou le nid primaire peut être détruit, notamment par d'autres reines qui veulent conserver leur territoire.



## Dinan Agglomération vous informe

**La journée de l'entreprise "de l'étincelle au développement"** - Vendredi 15 septembre de 13h à 19h à la pépinière d'entreprises Ecodia, 33 avenue René Cassin 22100 Dinan  
Porteurs de projet, créateurs d'entreprises, venez rencontrer des professionnels pour finaliser votre projet et développer votre entreprise.

**Les "Rencontres de l'Emploi et de la Formation"** - Samedi 7 octobre de 9h à 13h à la salle du Clos Gastel à Dinan.  
A la recherche d'un emploi, stage, apprentissage, formation ou une nouvelle orientation : venez rencontrer les entreprises et les organismes de formation de votre territoire ! Apportez votre CV !

### L'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération

Un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la région Bretagne.

Vous avez un projet de rénovation, des questions sur : l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance, un projet de construction ... Vous souhaitez connaître les aides financières existantes :

Vous pouvez nous contacter : 02.96.87.42.44 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h (sauf le jeudi matin) ou par mail : [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)

### Attention au démarchage téléphonique et/ou à domicile !

Méfiance suite à la **recrudescence de démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur **les communes de Dinan Agglomération !**

Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « autofinancées » de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurés par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

**Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.**

En outre, ni l'Espace Conseil France Rénov', ni aucune institution publique officielle (ADEME, Etat,...) n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

### Conseils de vigilance

- **Ne divulguez aucune information confidentielle** (N° avis fiscal, N° de référent fiscal, Avis d'imposition, Taxe foncière, Copie de la carte d'identité,...)
- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé (le délai de 14 jours court à partir du moment où l'équipement a été livré à domicile mais n'est toujours pas en cours d'installation → l'**ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement** - est à votre disposition pour vous aider à vous rétracter. Contact : **02 96 61 50 46**).
- Il n'est pas possible de se rétracter après avoir signé un devis sur un salon d'exposants.
- Exigez un devis précis : décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation, s'il vous est proposé.
- Demandez des devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.

- Privilégiez les entreprises locales et vérifiez que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier des aides financières. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : [francerenov.gouv.fr](http://francerenov.gouv.fr)
- Contactez l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération, service public gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h au 02.96.87.42.44.** ou par mail [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)

DDPP (Direction Départementale Protection des Personnes) 02 96 01 37 10 [ddpp@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddpp@cotes-darmor.gouv.fr)  
 CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) Dinan 07 85 75 19 42 [dinan@clcv.org](mailto:dinan@clcv.org)

L'offre **SANTE COMMUNALE AXA** est toujours disponible. Elle permet de bénéficier de tarifs réduits et est accessible à tous, quel que soit l'âge et sans questionnaire médical: **Retraités, agriculteurs, professionnels, demandeurs d'emploi.**

- Un conseiller de proximité
- Pas de questionnaire médical
- Pas d'avancement de frais grâce au réseau de partenaires (optique, dentaire et audio).
- Une offre implantée dans de nombreuses communes

Depuis 2020, il est possible de résilier son contrat à tout moment et cela n'entraîne aucun frais pour l'assuré. Madame Marie HENRY sera présente au sein de la mairie de 9h à 17h:

- mardi 8 aout 2023 ·Jeudi 7 septembre 2023
- Mardi 10 octobre 2023 ·Mardi 14 novembre 2023

Prenez rendez-vous au [06 98 96 52 35](tel:0698965235) ou par courriel [marie.henry@axa.fr](mailto:marie.henry@axa.fr)

## PANNEAU POCKET

Cette application sur votre smartphone vous permet de ne rien louper de la vie, évènements, informations de la commune !

La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population. Les commerçants, les associations vous font part aussi de leur actualité.

L'usage de PanneauPocket est **gratuit** et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur votre téléphone, vous balayez simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune.

<https://www.panneaupocket.com>

PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ

Disponible sur  
App Store

Get it on  
Google Play

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Informations  
PanneauPocket

DIMANCHE  
14 JUILLET  
A PARTIR DE 18H  
SALLE POLYVALENTE  
BAL MUSETTE  
ET DÎNER FESTIF  
REPRS 10 EUROS  
RESERVATION AU  
0698965235

# LE GRAND CHEMIN 2023

Dimanche 23 Juillet 2023

## d'Yvignac la Tour à Dinan

Cette **balade costumée** aura lieu le **dimanche 23 juillet** dans le cadre de la Fête des Remparts. Elle permet, par les chemins et les sous-bois, de rejoindre le port de Dinan (pour la remontée du Jerzual) à partir de la chapelle de Lannouée en Yvignac. Le trajet est d'environ 18 Km (en 6 heures) et est donc abordable par tous.



- 09 h 30 : Rendez-vous à la chapelle de Lannouée
- 11 h 00 : Pot offert par la mairie de Brusvily
- 12 h 30 : Repas à Bobital : repas chaud, assis, à l'abri,
- (Impératif : il faut s'inscrire pour ce repas auprès des responsables \*)
- 13 h 45 : Départ de Bobital
- 16 h 00 : Arrivée à l'abbaye de Léhon.
- 18 h 00 : Remontée du Jerzual

\* Pour Yvignac : Jean-Luc HAGUET

06 51 52 38 24

[jlhaguet@orange.fr](mailto:jlhaguet@orange.fr)



## L'OISCL propose

### Gym santé (Activité physique adaptée).

L'activité s'adresse aux personnes atteintes de pathologies chroniques (Diabète, obésité, maladie cardiovasculaires, maladies respiratoires, cancer, maladie neurodégénératives...). Le groupe est constitué d'un maximum de 10 personnes. Les exercices proposés sont adaptés en fonction des besoins et des capacités de chacun.

Lundi 14h-15h Salle polyvalente

Mardi 15h30-16h30 salle des fêtes



### Atelier équilibre et mémoire

Si vous souhaitez développer votre équilibre, entretenir votre mémoire, travailler votre coordination, garder souplesse et renforcer vos muscles, cet atelier fait pour vous ! Les exercices sont réalisés dans une ambiance conviviale.

A partir de 60 ans. Le rythme et les capacités de chacun sont respectés. Il ne faut pas hésiter à venir essayer.

Le jeudi 11h-12h (Salle des fêtes) – GRATUIT



### Gym d'entretien

Les exercices proposés permettent de travailler le renforcement musculaire, la souplesse, la coordination et le cardio. Lors des séances nous utilisons des haltères, élastiques, ballon. Chacun son rythme.

Le mardi de 14h15 à 15h15 salle des fêtes



Renseignement et inscription : OISCL 02 96 84 73 36

## MAISON SPORT SANTE DE L'OISCL

L'objectif général de la Maison Sport Santé (MSS) est de promouvoir l'activité physique et sportive et de lutter contre la sédentarité dans une optique de prévention et/ou comme thérapeutique non médicamenteuse.

La Maison Sport Santé a pour mission d'accueillir, orienter et accompagner toutes les personnes désireuses de pratiquer une activité physique à des fins de santé, quels que soient leur âge ou leur condition physique.

Ses missions :

- Sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et/ou sportive
- Evaluer les capacités physiques et les motivations des personnes
- Proposer des Activités Physiques Adaptées
- Orienter les personnes vers une activité adaptée à leurs besoins, et capacités
- Suivre les patients à moyen et long terme sur la modification durable des habitudes de vie.

La Maison Sport Santé se situe sur le site de la planchette, route de Plumaugat, dans l'ancienne salle de tennis à Broons. Accueil et bilan **GRATUIT** sur rendez-vous uniquement.

**Renseignement et prise de rendez-vous : 07 49 72 82 60**

**Horaires d'ouverture** : Mardi 9h-12h, vendredi 9h-12h30 / 14h-17h30 [oiscl.mss@gmail.com](mailto:oiscl.mss@gmail.com)



**Myriam Saintilan vous accompagne dans le cadre d'un programme nutritionnel :**



Jeune diplômée, je peux donner des conseils afin de comprendre l'importance de la nutrition pour la santé et la prévention des maladies ; maîtriser le rôle des aliments dans l'organisme et savoir les choisir dans le cadre d'une alimentation-santé ; évaluer les apports énergétiques et nutritionnels nécessaires à la bonne santé d'un individu et au maintien de son poids de forme ; aider à composer des menus équilibrés pour prévenir les déficiences nutritionnelles ...

Je vous propose mes services : permanences pour les habitants, et sur rendez-vous, je peux également me déplacer à votre domicile.

Téléphone : 07.61.98.91.80.

[myriam.nutrition2023@gmail.com](mailto:myriam.nutrition2023@gmail.com)



## BIEN VIEILLIR EN BRETAGNE

### Vous recherchez du bien-être et de la convivialité ?

Participez à des événements gratuits près de chez vous, pour profiter pleinement de votre vie à la retraite.

### Des thématiques pour bien vivre votre retraite

Nos actions vous permettent de participer à des moments d'échanges conviviaux et des exercices ludiques afin d'acquérir les bons réflexes pour entretenir votre santé et améliorer votre bien-être. Ces actions sont financées par des institutions telles que les conseils départementaux, les caisses de retraite, l'agence régionale de santé, ...



**Bien dans mon corps bien dans ma tête, bien avec  
les autres, bien avec mes droits et le numérique....**



**A Yvignac, des ateliers mémoire de 2 h seront mis en place :** Le cerveau est un muscle comme un autre qui s'entretient.

Le 26 septembre : réunion à la salle des fêtes pour information.

Les 10 et 17 octobre, 7, 14, 21 et 28 novembre, puis le 5 décembre. Ces ateliers se dérouleront dans la salle du conseil municipal de 10 à 12 h.

**Merci de vous inscrire en mairie** (le nombre de places est limité à 15 personnes)

A Trédias, des ateliers numériques seront proposés en début d'année : les 19/01, 26/01, 02/02, 09/02, 16/02, 23/02, 15/03 et 22/03. *Horaires : 9h30-12h*

A Mégrit des ateliers équilibre  
A Trémeur des ateliers sommeil  
A Caulnes, des ateliers nutrition



renseignements dans les mairies

## PROF EXPRESS

Depuis l'an dernier, la commune adhère à « Prof Express » pour proposer un dispositif de soutien scolaire complet au service des familles de notre commune.



### De l'aide aux devoirs au coaching parents enfants

Outre les classes d'aide aux devoirs assurées chaque jour par des enseignants de l'Education nationale dans toutes les matières, un panel de services destinés à faciliter la réussite scolaire et la vie des parents, a vu le jour au fil des années : documentaliste en ligne, ressources pédagogiques mais également des spécialistes qui par téléphone apportent une aide à l'orientation, à la préparation de Parcoursup... Un service de coaching en ligne à la demande, à destination des parents et des enfants, a également été mis en place.

Ce service est pris en charge par la municipalité et est donc offert gratuitement aux familles. Les démarches pour l'inscription sont simples. Alors n'hésitez plus, inscrivez-vous ! <https://www.proffexpress.com>

## RECENSEMENT

**Bientôt 16 ans ? pensez au**  
**RECENSEMENT**  
à la mairie du domicile

**Le recensement est obligatoire,**  
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

**L'attestation de recensement,**

- \* Elle est délivrée sur présentation de :
  - la carte nationale d'identité
  - le livret de Famille
  - un justificatif de domicile
- \* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

**Inscription sur les listes électorales**

Pour toute demande d'inscription sur les listes électorales, il faut vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

## PASS CULTURE

**C'EST QUOI LE PASS CULTURE ?**

Le pass Culture est un dispositif d'aide à l'accès à la culture destiné aux jeunes âgés de 15 à 18 ans.

Sur le pass Culture, tu as droit à :

|                 |                 |                 |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| 20 €            | 30€             | 30€             |
| Pour tes 15 ans | Pour tes 16 ans | Pour tes 17 ans |
| 300€            |                 |                 |
| Pour tes 18 ans |                 |                 |

Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle vient les encourager dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permet de vivre des expériences en groupe avec les partenaires culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.

L'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (**20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans**), tandis que l'offre collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (**montants de 25 euros pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale**).

## SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Au SNU, l'engagement est une aventure collective. Vous rencontrez des jeunes et des professionnels de tous horizons et créez des liens d'entraide et de cohésion.

L'accomplissement de votre parcours SNU vous offre l'opportunité de renforcer votre sens de l'action et votre compréhension du monde actuel. Comme des milliers de jeunes déjà engagés, vous en sortirez transformé, prêt à devenir pleinement acteur de votre vie et à contribuer à celle des autres.

**LES OBJECTIFS**

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

**LES ÉTAPES CLÉS**

- Séjour de cohésion**
  - 2 semaines
  - dans un autre département
- Mission d'intérêt général**
  - 84 heures réparties au cours de l'année
  - près de chez soi
  - l'année qui suit le séjour de cohésion
- Engagement volontaire**
  - partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
  - entre 16 et 25 ans

## LE CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE

Le **Contrat d'Engagement Jeune** s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le **Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé**, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Il est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales : **Un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.**



## LA CABANE A LIVRES



Suite à la collecte de livres faites pour le Fraternibus et en lien avec un projet de cabane à livres, nous avons soumis à votre avis un questionnaire pour choisir l'emplacement, nous vous remercions de vos réponses et sur 81 avis beaucoup ont choisi l'aire de jeux comme possibilité.

En croisant aussi l'avis de la commission culturelle, nous avons donc décidé de poser cette cabane près de la salle polyvalente, sur le terrain herbeux et proche d'un banc et de l'aire de jeux. Nous avons fait appel à notre couvreur en retraite pour la construction de cette cabane qui va être réalisée cet été. Une charte simple sera éditée pour le fonctionnement :

**« Partagez, échangez, empruntez librement et gratuitement un ouvrage aussi longtemps qu'il vous plaira. Rapportez-le ou gardez-le. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à la nature et au soin des ouvrages, à leur rangement et au bon état de la cabane. Vous contribuerez ainsi à une deuxième vie des livres, à l'accès à la culture et à la lecture publique pour tous »**

La mairie se réserve le droit de retirer des livres qui ne conviendraient pas à la lecture pour tous.

**VOUS POUVEZ DÉPOSER DES LIVRES A LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN OU NOUS POURRONS FAIRE UNE PRE-SELECTION SI NÉCESSAIRE**

Nous organiserons une inauguration, un fléchage avec panneaux livre sera mis en place.

Nous comptons aussi sur vous pour trouver un nom à notre espace livres : boîte à livres ? cabane à livres, à livres ouverts, autres ?

Nous organiserons des événements ponctuels autour de cette cabane et en lien avec des bibliothèques proches

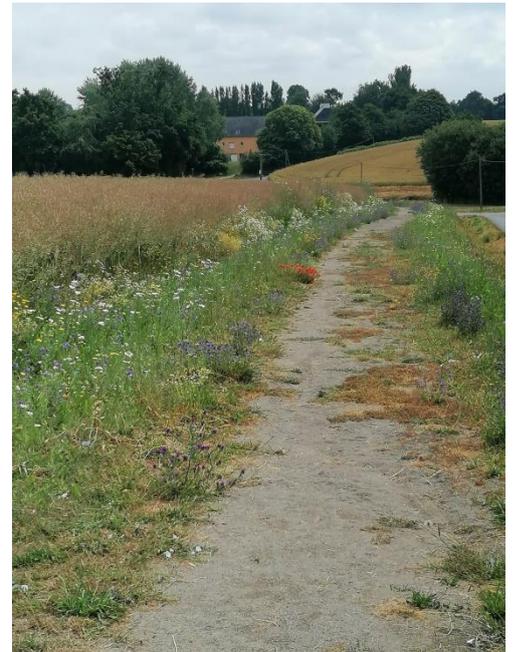
À bientôt pour l'expérimenter

**Bon été à tous et toutes !**

## L'étang de Kerneuf

Il existe un endroit magnifique à Yvignac La Tour, où il y fait bon se promener : l'étang de Kerneuf.

*Pour s'y rendre, rien de plus simple, il suffit de quitter le bourg et d'emprunter le nouveau chemin pédestre entouré de jolies fleurs et nous arrivons sur ce bel espace nature.*



Un coin parfait pour les ballades et les piques nique entre amis !  
Mais ce n'est pas tout, de nombreuses activités y sont proposées tout au long de l'année.

Comme le célèbre concours de pêche populaire, organisé le Jeudi de l'Ascension par l'Association de L'étang de Kerneuf.

A cette occasion, cette année, le plus jeune de nos pêcheurs, Louis, était fier de présenter sa première prise.

La relève est assurée !



L'Association organise 4 à 5 lâchés de truites par an, en fonction de la météo et surtout si le niveau de l'eau le permet.

Généralement ces lâchés de truites ont lieu en Mars, Avril, Septembre et Octobre.

Des événements festifs sont régulièrement organisés sur le site de l'étang.

L'association propose la location du local pour des réunions de famille, anniversaire, mariage et permet également l'organisation des réunions annuelles du club de Football, du Club des Aînés d'Yvignac La Tour..., bref ce site est idéal pour passer des moments conviviaux.



Mais pour que ce site reste attrayant, dans les « coulisses » une quinzaine de personnes, s'activent. En effet l'Association, présidée par Jean Yves Hamon, s'occupe, en collaboration avec la commune, de l'entretien de l'étang, l'entretien du local, et l'aménagement des chemins, de la restauration des passerelles et autres petits ponts afin que tout soit parfait et sécurisé.



L'entretien y est rigoureux, selon Jean Yves, afin de donner envie aux gens de laisser cet endroit aussi propre qu'ils l'ont trouvé.

En résumé, l'étang de Kerneuf, un endroit reposant, magnifique, où il y fait bon se poser.

### **Un petit coin de Paradis à Yvignac La Tour**



A L'ECOLE

Terra Botanica par les GS/CP

Les GS/CP ont visité le potager du parc. Dans ce dernier, ils ont pu observer du compost et planté des radis.



Ps : les gros yeux sur la page de couverture, c'est l'entrée du parc !



Les GS/CP ont participé à un atelier sur les plantes tinctoriales. Après un tour dans le jardin, où les enfants ont pu frotter les feuilles et les fleurs des plantes pour obtenir de jolies couleurs sur le papier, ils se sont rendus dans une salle de classe. Là, ils ont teint du tissu à l'aide de plantes comme l'indigo, la garance et la gaude mélangées à du bicarbonate et du vinaigre blanc. Cela nous a donné l'envie de consacrer une partie de notre jardin à ces plantes pour nous aussi teindre du tissu à l'école.



CM1/CM2

Projet d'art collaboratif : création d'un arbre à souhaits pour le hall d'entrée de l'école, avec l'aide de Marianne Guyader, maman d'élève et artiste !

Réalisation inspirée par l'analyse de la photo d'un arbre à prières au temple de Foshan en Chine



Et mise en couleur inspirée des œuvres de Niki de Saint Phalle !



L'arbre à souhaits n'est pas encore achevé, il accueillera à terme les vœux des élèves de CM pour eux-mêmes, leurs proches et la planète !

La classe remercie vivement Marianne Guyader pour son investissement et son énergie !



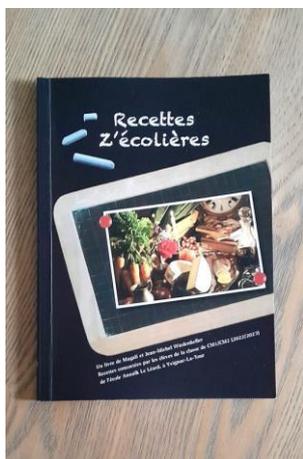
## Randonnée vélo

En mai et juin, dans le cadre du SRAV (Savoir Rouler à Vélo), les élèves de CM1 et CM2 ont bénéficié de séances de vélo menées par Emmanuel Fredou et David Picault, éducateurs sportifs de l'OISCL. Ces séances se sont concrétisées par une randonnée de 12 km autour d'Yvignac le mardi 6 juin.

Merci à messieurs Laurent et Dutilly de nous avoir accompagnés !



## Classe de CM Ecole Annaïck Le Léard Les Recettes Z'écolières



La classe de CM de l'école a travaillé sur les recettes pendant plusieurs semaines : il s'agissait de comprendre comment une recette était organisée, les informations que l'on devait y trouver, le vocabulaire à utiliser.

Jean-Michel Wiedenkiller, photographe et éditeur, nous a proposé de réaliser un livre de recettes.

Nous avons lu des recettes, feuilleté des livres et finalement écrit nos recettes préférées.

Une fois les recettes écrites à l'ordinateur, nous avons posé pour réaliser des portraits photographiques, couleurs et noir et blanc, avec des ustensiles de cuisine et des aliments.

Nous avons aussi découvert comment un livre était préparé et fabriqué.

Chaque recette est illustrée avec un portrait en noir et blanc, des images des ingrédients et de la préparation.

Un beau souvenir avant l'aventure du collège !



Au jardin



Et à la garderie



## Ça s'est passé à Yvignac

### Notre centenaire

Lucienne est née le 24 janvier 1923 à Yvignac, au lieu-dit "La Planchette" et le 28 janvier 2023 c'est encore à "La Planchette" mais à Yvignac-la-Tour cette fois qu'elle a eu le bonheur de fêter ses 100 ans, en présence de M. le Maire, et de Mme Lucas, adjointe, entourée par sa fille, son gendre, sa fidèle Jeannine, sa famille et ses amis. Si elle s'est éloignée quelque temps d'Yvignac pour suivre son mari, René Lefondré, gendarme à St Servan / mer puis à Sainte Mère l'Eglise en Normandie, le jour de la retraite venu, tous les deux ont été heureux de revenir au pays où ils ont retrouvé des amis d'enfance et de jeunesse et font encore de belles rencontres. Souhaitons à Lucienne d'avoir encore longtemps le plaisir de "rester dans sa maison" et de régaler ses visiteurs avec sa succulente tarte aux pommes.



Le 18 février avait lieu la cérémonie de remise de rosiers en l'honneur des nouveaux nés 2022

Ce moment de convivialité est organisé quelques semaines après les vœux du maire.

Réalisé en petit comité, cela permet aux familles de faire connaissance et d'échanger auprès de la municipalité.

Cette année 8 familles étaient présentes. En 2022 il y a eu 16 naissances : 9 filles et 7 garçons

En mars, la troupe des Allants Tours a régaler les 1000 spectateurs qui se sont déplacés pour assister aux représentations de la pièce « on n'a pas eu la vie rose ».



### Visite de la commune pour des UKRAINIENS

Dimanche 2 avril, les jeunes du MRJC de Broons (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne) ont organisé une visite de la commune en partenariat avec l'association Solidarité Ukraine de Saint Cast, qui vient en aide aux réfugiés.

Jeunes, Ukrainiens et accompagnateurs, se sont retrouvés au pied de l'If millénaire et de la tour centenaire, pour écouter les explications de Daniel Coulombel et Jean-Luc Haguët, fins connaisseurs de l'histoire locale.

La visite s'est poursuivie au jardin de la levrette avec l'accueil chaleureux de Louis Dein, potier de la commune, qui avait ouvert son atelier pour l'occasion. Le goûter à la salle polyvalente a permis ensuite de poursuivre les échanges avec les 11 Ukrainiens présents dans une ambiance chaleureuse de danses et musiques bretonnes.

Enfin, Les jeunes du MRJC de Broons, ont pu remettre un don à l'Association solidarité Ukraine, Le point final d'un projet de solidarité initié deux ans plus tôt par la fabrication et la vente de jus de pomme.



Le 8 avril, professeurs des écoles, personnel municipal, parents et enfants s'étaient donnés RDV au « Jardin » pour lui refaire une beauté :



Commémoration du 8 mai



Commémoration de la fin de la guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

Les élèves de CM2 de l'école Annaïck-Le Léard ont écrit « les Recettes Z'écolières »

Ils ont écrit un livre de 23 recettes de cuisine avec l'aide de Jean-Michel Wiedenkiller, auteur, photographe.



Les classes de PS/MS, GS/CP et CM/CM2 se sont rendues à Terra Botanica près d'Angers durant 2 jours en mai. L'occasion pour les élèves de participer à divers ateliers sur les petites bêtes, les 5 sens ...

Le jardin Polypodes a accueilli 250 personnes lors du week-end Bienvenue au jardin les 3 et 4 juin.

Visiteurs et passionnés de l'osier ont trouvé de quoi satisfaire leur curiosité lors de leur déambulation dans le jardin



Nelly, notre secrétaire de mairie a été décorée par M Le maire et Clémence de la médaille du travail



Les classes 62 se sont retrouvées



M et Mme Leroy henry et Maryvonne ont fêté leurs noces de diamant le 3 juin dernier, 60 ans après jour pour jour !

Le 10 juin baptême civil de Maïna et Ambre Lominé Lévêque



Fête de l'école le 17 juin sous le soleil et dans le jardin  
Les élèves ont mis tout leur cœur lors des diverses représentations.

L'occasion de découvrir pour certains ce lieu et de passer un agréable moment dans cet espace bucolique !



### Les soirées OISCL

Régulièrement, l'OISCL organise des soirées à destination des jeunes du territoire.

En janvier par exemple, la soirée s'est déroulée avec un repas suivi d'une séance de film (choisi par les jeunes présents lors de la soirée)..Les jeunes ont été ravis de la soirée.



Ce vendredi 9 Juin 2023, 17 jeunes de plusieurs communes dont 10 jeunes d'Yvignac la tour ont été accueillis. Plusieurs jeunes non-inscrits sont venus pour profiter de la soirée.



La soirée "COOL" a permis aux jeunes de choisir selon leurs humeurs les jeux qu'ils souhaitent faire dans la soirée. Épervier, bérêt, poule/renard/vipère et foot étaient donc de la partie.

Nous avons discuté des propositions d'activités pour l'année prochaine avec les jeunes de la commune autour de crêpes réalisées lors de la soirée.

Une bonne dynamique qui se confirme pour l'année prochaine.





**L'Association DAODOUR** est officiellement née en 2021.

Baptisée « Daoudour » (c'est-à-dire « Poudouvre » en breton), cette association vise à fédérer les énergies et les bonnes volontés pour valoriser la richesse de notre patrimoine local (patrimoine historique, architectural, culturel, mais aussi naturel) et la transmission de la mémoire entre générations.

L'idée est d'œuvrer sur le territoire des communes de Broons, Eréac, Lanrelas, Mégrit, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémur, Yvignac-la-Tour (et Plumaugat) pour mettre en place des actions telles que :

- des publications périodiques (le magazine « Le Béruchet »),
- des conférences,
- des expositions,
- la constitution d'un fonds d'archives,
- des reconstitutions historiques,
- des évènements en commun avec d'autres acteurs du territoire : autres associations, écoles, commerces, entreprises, mairies, paroisses, journées citoyennes, etc...
- des visites estivales et des visites thématiques (exemple : l'Art dans les chapelles),
- l'aide à la création de circuits de promenades et de panneaux d'information,
- le recensement des patrimoines,
- la restauration et l'entretien du petit patrimoine (par exemple lors de journées citoyennes),
- l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine (tous les ans en septembre).

Cette année, l'association a prévu deux journées de visites :

- le **mardi 11 juillet**, et
- le **samedi 12 aout**.

Le déplacement se fait en bus, le nombre de places étant limité, il est impératif de s'inscrire à l'avance avec le document qui suit.



Croix de la « monvaise mort » :  
suite au prochain épisode.

### Visite de la Tour de l'église :

Il est possible de visiter la tour lors d'évènements particuliers :

- Vide grenier du 15 aout
- Journée du patrimoine
- ...

Pour les visites de groupe ou individuelle, s'adresser à la mairie  
02 96 86 01 59



## BALADES ESTIVALES DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE

Nous avons le plaisir de vous inviter à la première balade estivale de découverte du patrimoine **2023** :

### le mardi 11 juillet

#### Programme de la journée :

**Matin** : RDV sur le parking de la Médiathèque de Broons à 08h45.

#### **Direction YVIGNAC-la-Tour :**

- visite guidée de l'église, observation commentée de la tour du château, chapelle de Lannouée et visite du jardin de La Levrette (rebaptisé "Jardin Polypodes").

**Repas** : plateau-repas servi dans la petite salle communale d'Yvignac.

**Après-midi** : visites commentées de l'église de Guenroc, du barrage de Rophémel et de quelques sites moins connus....

Retour à Broons vers 18h30.

#### Prix de la journée : (transport en car et repas compris) :

- adhérents à jour de cotisation (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022) : 13 euros par personne/ adhésion de couple : 13 euros par membre du couple, soit 26 euros par couple.

- non adhérents : 17 euros par personne.

#### Comment vous y inscrire ?

Déposez le coupon-réponse ci-dessous accompagné d'un chèque (de préférence) à l'ordre de Association Daoudour ou d'espèces à l'accueil de la mairie de Broons OU envoyez votre chèque par courrier à : **Association Daoudour**, Hôtel de Ville, Place Du Guesclin 22250 BROONS.

*A noter que les inscriptions ne seront acceptées que si elles sont accompagnées d'un règlement. Elles seront traitées par ordre de réception ; il est donc conseillé de s'inscrire rapidement. **Date limite d'inscription : le 29 juin.***

✂ .....COUPON RÉPONSE .....

Je souhaite participer à la balade du patrimoine du : MARDI 11 JUILLET et je m'engage à occuper la place que je réserve (sauf cas de force majeure).

NOM(S), Prénom(s) du/des participant(s) : .....

...../...../.....

numéro de téléphone portable : ..... numéro de téléphone fixe : .....

adresse mail : .....@.....

Chèque  espèces  pour un montant de : ..... euros.

Date :

Signature :

## LE FRATERNIBUS

Le fraternibus a été mis en place par le Secours Catholique en partenariat avec Dinan Agglomération, la commune et des organismes publics en septembre 2022.

Il vient à Yvignac La Tour place des Terre Neuvas les jeudis des semaines paires de 9h30 à 12h.

Les prochaines permanences auront lieu les 29 juin, 13 juillet puis le 7 septembre après la pause estivale.

Pour la rentrée nous cherchons des bénévoles pour consolider l'équipe actuelle.

La mission consiste à un accompagnement aux démarches administratives et à l'usage du numérique.

Le bus est un espace de convivialité, un lieu de rencontre et de partage.

Des visites à domicile seront organisées en fonction des besoins pour aller à la rencontre de personnes ne pouvant pas se déplacer. Nous avons collecté des livres qui sont à la disposition de tous.

A bientôt dans le bus, nous vous accueillerons avec plaisir.

L'équipe de bénévoles d Yvignac La Tour.



## U.S. YVIGNAC-LA-TOUR

Saison de consolidation, tant au niveau sportif qu'au niveau de l'encadrement. Des résultats plus que prometteurs, une troisième place partagée pour l'équipe A qui évolue en première division de district, une 8ème place pour l'équipe B pour sa première année en troisième division de district et enfin nos féminines qui terminent à la 4ème place et qui jouent en deuxième division de district.

- Saison 2022/2023, qui voit l'arrivée de nouveaux donateurs et partenaires financiers afin d'équiper nos équipes en ballons, maillots ou coupes vents.

- Saison 2022/2023, c'est aussi la création d'un groupe de supporter, les RW23 (les Red Wolf année de création 2023). Un 12ème homme plein de

dynamisme et qui accompagne nos équipes chaque dimanche.

- Enfin, une saison 2022/2023 avec toujours plus de spectateurs et d'abonnés sur nos réseaux sociaux Facebook ou Instagram.

Cette fin de saison est également le moment pour remercier ceux qui ont œuvré à la réussite grandissante de ce club, qui donne de leur temps plus de 35 semaines par an, que ce soit sur l'organisation des entraînements, des matchs, des festivités ou autres besoins logistiques. La réussite d'une association est étroitement liée à l'engagement de ses bénévoles, qui malheureusement se font de plus en plus rares toutes associations confondues.

Un grand merci aussi à nos nombreux supporters qui nous ont suivi tout au long de cette année tant à domicile qu'à l'extérieur.

Cette riche saison se termine et déjà, nous devons préparer la suivante. La saison 2023/2024 sera encore plus riche, les effectifs seront reconduits et renforcés. Comme nous, vous aimez le football, l'esprit d'équipe et la convivialité, alors n'hésitez plus et venez nous rejoindre.



## CLUB DE LA TOUR

L'année 2023 est la reprise normale de nos activités, malgré un léger fléchissement de nos adhésions.

Les concours de belote des 10 février et 17 mars ont reçu une bonne participation.

Le 18 juin nous avons organisé un loto.

Côté distraction, 2 séances de cinéma à St-Meen le Grand :

- Le 9 février « Cœurs de Rockeurs » ; suivie d'un repas aux Templiers.
- Le 20 avril « Les Petites Victoires » suivie d'un repas.

Le 6 juillet un repas champêtre à Kerneuf pour clore ce premier semestre.

Prochain rendez-vous du club après l'été le 14 septembre.

En septembre : le 24 un loto est prévu.

A toutes et tous, un bel été.  
Le bureau.

## ASSOCIATION FAMILLES RURALES

### Atelier couture

L'association Familles Rurales a de nouveau proposé cette année des cours de couture.

Les cours sont dispensés par Sylvie LE DEVEHAT, couturière professionnelle, installée à Plumaugat, sous le nom « *Le P'tit Atelier de Sylvie* ».

Celle-ci a notamment remporté la médaille de Bronze au concours l'Épine 2023, pour sa pochette à savon et gant de toilette, deux en un.

A raison de cycle de 8 séances renouvelables, les cinq couturières en herbe, se sont retrouvées tous les mercredis, de 18h30 à 20h30 à la salle des Templiers dans une bonne ambiance créative.

Au cours de l'année, chacune à son rythme a réalisé divers ouvrages, sous les conseils pédagogiques de Sylvie.



Ces cours s'adressent aux débutantes et semi-débutantes. Une machine à coudre peut-être prêtée. Les cours reprendront à la rentrée fin septembre, tous les mercredis de 18h30 à 20h30, à la salle des Templiers.

L'année est composée de 4 cycles de 8 séances, au prix de 65 euros le cycle. Inscription pour l'année entière.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Pour tout renseignement, contacter Stéphanie JOSSELIN HOMO Tél : 02/96/27/29/19  
ou par mail : [famillesrurales.ylt@gmail.com](mailto:famillesrurales.ylt@gmail.com)

### Atelier randonnées

De la rando est proposée tous les jeudis matin, tout au long de l'année, y compris les jours fériés et les vacances scolaires.

Le départ se fait à 9h00, place de l'église, pour une promenade conviviale de 8kms en 2 heures.

Cette année, nous étions entre 6 et 9 randonneurs réguliers.

Venez essayer le bol d'air nature hebdomadaire.

Inscription auprès de Claude TUROLO au 02.96.86.15.74 (répondeur)

ou par mail : [famillesrurales.ylt@gmail.com](mailto:famillesrurales.ylt@gmail.com)

### Atelier œnologie

Une fois par mois, un mercredi soir, nous nous retrouvons autour de bouteilles afin d'apprécier les vins : découvrir leur provenance, les cépages, leur élaboration... et apprendre avec quoi les accorder.

Ce sont donc 2 cycles de 4 séances qui sont proposés Les mercredis de 20 h à 22h30 environ.

1<sup>er</sup> cycle : les 4 oct, 8 nov, 29 nov et le 10 janvier

2<sup>ème</sup> cycle : les 7 février, 20 mars, 15 mai et 5 jun

Tarifs : 100 euros le cycle

Renseignements auprès de Christine Lafficher Le Flohic au 06.84.57.69.66

## STEPH'ASSO

Concert de musique traditionnelle au profit de Steph'asso

Sous la direction de Jean-Yves Flego, avec à la cornemuse Roger Guyomard, Alain Leslé, Yvan Esnault et Michel Rivière à la bombarde, un concert était bénévolement offert par les musiciens au profit de Steph'asso en l'église d'Yvignac la Tour le 16 avril dernier.

Un très agréable moment qui a attiré environ 80 personnes, ravies de leur après-midi et d'avoir pu découvrir ou re-découvrir les airs de musique sacrée et traditionnelle dans notre belle église. Pari réussi pour une première fois et un week-end de vacances. Nous pensons déjà à une autre date !



Durant l'entracte, une vente de gâteaux et de boissons était proposée au public. Cette vente et la générosité des personnes présentes a permis à l'association de récolter 540€ de bénéfices. Un immense merci à tous !

Merci également à la paroisse de nous avoir autorisé cet événement ainsi qu'à Jean Luc Boissel, Maire de la commune.

Steph'asso a été créée en 2015 afin d'aider Stéphane, habitant d'Yvignac la Tour atteint de sclérose en plaques et sa famille, pour les besoins

moraux, matériels, soins et améliorer leur quotidien en suivant l'évolution de la maladie.



Nos prochaines manifestations :

Le 6 août à partir de midi jarret /frites à l'étang de kerneuf ou à emporter

Le 17 septembre à partir de 9h une randonnée avec deux parcours accompagnés.

Toutes les infos sur notre Facebook et sur panneau pocket à venir

Toute l'équipe de bénévoles vous remercie de votre fidélité depuis toutes ces années et les personnes qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenues.

Sophie Boucquegniaux, présidente de Steph'asso.

### PROTEGEONS NOS PAYSAGES



Ateliers greffage et taille

Ce samedi 11mars, l'association « Protégeons nos paysages » a organisé deux ateliers sur le thème du greffage de fruitiers et l'entretien du bocage. Pour le thème du bocage, Thierry Géhéneuc, technicien sylvicole, a apporté des clés de compréhension afin de mieux regarder les arbres de nos campagnes.

Il a défendu une approche douce de l'entretien en donnant des conseils de taille. L'objectif étant de conduire l'arbre de façon à l'adapter à la haie, écosystème créé par l'homme au fil des siècles. Un second atelier, animé par Antoine Guéro, a conduit les participants dans le verger pour une présentation générale. Ensuite, les participants ont été initiés à la greffe des arbres fruitiers, grâce à des gestes simples mais précis.

Le 24 juin, une après-midi découverte du petit patrimoine a eu lieu dans le cadre des journées du patrimoine de pays et des moulins.

### LA TOUR CLASSE 62

Une toute nouvelle association a été créée « LA TOUR CLASSE 62 »

Le bureau se compose d'un :

Président et Co-Président : Pierre CHENU et Marie-Catherine DOUARD

Trésorier et Co-Trésorier : Patrice DELABROSSE et Jean-François ESSIRARD

Secrétaire et Co-secrétaire : Alain VOIDY et Nelly LABBE et plusieurs membres actifs.

Cette association a pour objet, à l'initiative des natifs de, et/ ou scolarisés et /ou domiciliés à Yvignac de l'année 1962 de favoriser des échanges, des rencontres visant à créer du lien social au travers d'évènements de loisirs (conviviaux, culturels ou sportifs)

Une pêche aux coques a d'ores et déjà été organisée l'an passé, une soirée pizza en février et une initiation au golf en mai dernier.

L'association est ouverte à tous les natifs de 1962. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Cette année scolaire 2022-2023 se clôture. Rien de mieux qu'une belle kermesse organisée cette année à l'école.



Ce fût l'occasion de montrer à tout le monde le



travail réalisé par les enfants et le corps enseignant ces deux dernières années dans le jardin.

Spectacle, chants, jeux, poneys, maquillage... petits et grands ont adoré ce moment passé ensemble.



Alors, prêts pour l'année prochaine ?

Comme habituellement, les enfants auront le privilège d'accueillir le père Noël, de vous préparer de bons petits plats en hiver et de vous présenter leurs belles créations artistiques en juin...

En attendant, bonnes vacances à tous, petits comme grands, un break bien mérité afin de profiter de ses proches. A l'année prochaine !!!!

Le bureau de l'APE



avoir travaillé 15 années en maçonnerie paysagère et en compagnie des plantes, je me suis exercée 7

ans dans l'édition d'un magazine traitant de la vannerie.

Riche de ces expériences, je propose maintenant mes services aux particuliers, entreprises et aux collectivités.



Quelques exemples :

- initiation à la vannerie avec des plantes sauvages ou de l'osier
- de ruches en paille
- intervention (démonstration-conférence) sur les techniques de son origine
- initiation à la reconnaissance des plantes sauvages comestibles
- création d'affiches, documents et flyers

Si mes activités vous intéressent pour un projet ponctuel ou pérenne, mettez-vous à votre disposition pour en discuter.

Christina Otto, 06 38 02 26 93 [christinaotto31@gmail.com](mailto:christinaotto31@gmail.com)

## Christina Otto s'installe comme autoentrepreneur

Habitante d'Yvignac depuis 1995, j'ai enchaîné deux périodes professionnelles très différentes. Après

**LE JARDIN DE LA LEVRETTE**  
devient  
**JARDIN POLYPODES**

Visites libres et guidées  
sur rendez-vous 5 €/personne  
Accueil de groupes  
Ateliers thématiques et stages  
Location de jardin

Flor'automne les 14/15 octobre - fête des plantes et de la biodiversité  
(pépiniéristes - artisans - animations - petite restauration)

Renseignements - inscriptions - devis  
[www.jardindelalevrette.com](http://www.jardindelalevrette.com)  
[jardindelalade@gmail.com](mailto:jardindelalade@gmail.com)  
Tél. 06 88 60 45 92  
Lieu-dit La Levrette à 22350 Yvignac la tour






## Liste des associations

|                          |                     |                     |                               |  |
|--------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|--|
| AMICALE DES POMPIERS     | GIMONNET            | Stéphanie           | 15 rue de la Magdeleine       | 06 30 63 13 67<br><a href="mailto:amisapomylt@gmail.com">amisapomylt@gmail.com</a>                                 |
|                          | HAUTIERE            | Baptiste            | Imp. Des Frères Bouillon      | 06 42 86 98 40   |
| AMIS ETANG DE KERNEUF    | HAMON               | Jean-Yves           | 2 la ville Morvan             | 02.96.86.19.56.<br><a href="mailto:jean-yves_hamon@orange.fr">jean-yves_hamon@orange.fr</a>                        |
| ASS. PARENTS ÉLÈVES      | AUFFRAY             | Céline              | 13 Kerneuf                    | <a href="mailto:lesline.a@hotmail.fr">lesline.a@hotmail.fr</a><br>06.77.89.41.04                                   |
| U. S. YVIGNAC-LA-TOUR    | BODIN               | Pascal              | Kerneuf                       | 07 86 18 19 88<br><a href="mailto:usy.football@gmail.com">usy.football@gmail.com</a>                               |
| CLUB DE LA TOUR          | PERDEREAU<br>GESRET | Jean<br>Jocelyne    | La ville бага                 | 07.68.74.82.28<br>06.61.77.78.04.  |
| COMITE DES FÊTES         | DESCHAMPS           | Anthony             | 10 Rue des frères Bouillon    | 06.82.42.75.91<br><a href="mailto:anthony.deschamps4@wanadoo.fr">anthony.deschamps4@wanadoo.fr</a>                 |
| FNACA                    | PONCEL              | MICHEL              | 6 rue de L'abbaye             |  |
| CHASSE                   | GICQUEL             | Thierry             | 9 Impasse le Clos de la Forge | 06 68 05 21 16   |
| TENNIS DE TABLE YLT      | LEBRETON            | Michel              | La Cordelle Plédran           | 06 38 78 96 20   |
| COMITE DE JUMELAGE       | BESNARD             | Sabrina             | 2 Couaclé                     | 06 66 43 34 04<br><a href="mailto:alexsabesnard@aol.com">alexsabesnard@aol.com</a>                                 |
| ASS. FAMILLES RURALES    | TUROLO<br>JOSSELIN  | Claude<br>Stéphanie | Guellan<br>3 Vau Pitou        | <a href="mailto:famillesruralesylt@orange.fr">famillesruralesylt@orange.fr</a><br>02 96 86 15 74<br>02 96 27 29 19 |
| ASS. BIENVENUE AU JARDIN | DEIN                | Uriel               | La Levrette                   | 02 96 86 19 42<br><a href="mailto:jardindecalade@gmail.fr">jardindecalade@gmail.fr</a>                             |
| STEPH'ASSO               | BOUCQUEGNIAUX       | Sophie              |                               | 06 82 18 12 03<br><a href="mailto:sophie.boucquegniaux@gmail.fr">sophie.boucquegniaux@gmail.fr</a>                 |
| PROTEGEONS NOS PAYSAGES  | CHENU               | Pierre              | 13 Fouesnard                  | <a href="mailto:assopyvignac@gmail.com">assopyvignac@gmail.com</a>   |
| LA TOUR CLASSE 62        | CHENU               | Pierre              | 13 Fouesnard                  | <a href="mailto:latourclasse62@gmail.com">latourclasse62@gmail.com</a>   |

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour janvier 2024.  
Pensez à transmettre vos informations pour le 10 décembre.

## Infos pratiques

### Horaires de la Mairie

Lundi, mardi : 9 h - 12 h et 14 h – 16h30  
 Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h

3 rue de la Fontaine de l'Osier  
 22350 Yvignac-la-Tour  
 Tél : 02.96.86.01.59 Fax : 02.96.86.06.06  
[mairie@yvignac.fr](mailto:mairie@yvignac.fr)

### Sous-préfecture de Dinan

Du lundi au vendredi de  
 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h15  
 17 rue Michel – BP61  
 22102 DINAN cedex  
 Tel : 02.96.62.44. 22  
 Fax : 02.96.85.17.78  
 Courriel : [sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr)

### Horaires Déchetterie

|                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| Lundi<br>Mercredi<br>Samedi | 9h - 12h et 14h - 17h30 |
| Mardi<br>Jeudi              | Fermée                  |
| Vendredi                    | 14h - 17h30             |

Parc du Chalet –22250 BROONS  
 02 96 84 70 56

### Relais postal

#### Au bistrot de la tour

Les lundi, mardi, jeudi de 7 h à 20 h  
 Le mercredi de 7 h à 13 h  
 Le vendredi de 7 h à 21 h  
 Le samedi 8 h à 21 h  
 Le dimanche 9 h à 13 h  
 02.96.86.12.86

Retrouvez toutes les infos pratiques concernant la commune sur le site [www.yvignac.fr](http://www.yvignac.fr)  
 Pour les infos de Dinan Agglomération  
 Appelez au 02 96 87 14 14.  
[www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)

### Horaires Gendarmeries

|                      | BROONS<br>02 96.84 60 17 | CAULNES<br>02 96.83 90 17 | JUGON<br>02 96.31 61 18 |
|----------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|
| lundi                | 14h - 18h                |                           | 8h - 12h                |
| mardi                |                          | 8h - 12h<br>14h - 18h     |                         |
| mercredi             | 8h - 12h<br>14h - 18h    |                           |                         |
| jeudi                |                          | 8h - 12h<br>14h - 18h     |                         |
| vendredi             |                          |                           | 8h - 12h<br>14h - 18h   |
| samedi               | 8h - 12h<br>14h - 18h    |                           |                         |
| dimanche<br>& fériés |                          |                           | 9h - 12h<br>15h - 18h   |

### **IMPORTANT :**

**le 17 est un n° d'urgence qui aboutit au Centre Opérationnel de St Brieuc.**

Si vous avez besoin de contacter la gendarmerie, composer le numéro à 10 chiffres d'une des brigades. Si celle-ci est fermée, votre appel sera transféré vers celle de service.

### Horaires Médiathèque l'Hirondelle Broons

|  | Période scolaire         | Vacances scolaires       |
|--|--------------------------|--------------------------|
| mardi                                      | 15h30-18h                | 14h-18h                  |
| mercredi                                   | 9h30 -12h30<br>14h - 18h | 9h30 -12h30<br>14h - 18h |
| vendredi                                   | 15h30-18h                | 14h-18h                  |
| samedi                                     | 9h30 -12h30              |                          |
| Place Jean Labbé - BROONS - 02 96 80 00 44 |                          |                          |